



CANTON / TOWNSHIP  
ALFRED & PLANTAGENET



# PLAN DIRECTEUR DES LOISIRS ET DE LA CULTURE DU CANTON D'ALFRED ET PLANTAGENET **RAPPORT FINAL**

octobre 2020

Préparé pour :



Préparé par :



# Table des matières

## Table des matières

1	Introduction	1	5.4	Partenariats pour la prestation de services	13
1.1	Qu'est-ce qu'un plan directeur des loisirs et de la culture?	1	5.5	Établissements des frais pour les installations récréatives	13
1.2	Objet et portée du plan directeur	1	5.6	Marketing et communication	14
1.3	Rapport de fond	1	5.7	Mesure du rendement	14
2	Contexte de l'évolution des besoins	2	5.8	Recommandations concernant la prestation de services	14
2.1	Planification de la croissance démographique future	2	6	Installations récréatives intérieures	19
2.2	Planification pour les principaux marchés cibles	2	6.1	Besoins identifiés	19
2.3	Aspirations communautaires pour les parcs et loisirs	3	6.2	Salles et carrefours communautaires	21
2.4	Lien entre l'activité physique et le bien-être	4	6.3	Recommandations concernant les salles et centres communautaires	22
2.5	Évolution des tendances en matière de loisirs et de culture	5	6.4	Bibliothèques	24
3	Valeurs et priorités du plan directeur	6	6.5	Recommandations concernant les bibliothèques	25
3.1	Principes clés	6	6.6	Sites envisagés pour un nouveau centre communautaire polyvalent	27
3.2	La vision des loisirs et de la culture	6	6.7	Recommandations concernant la possibilité d'un nouveau centre communautaire polyvalent	28
3.3	Buts et objectifs	7	7	Installations récréatives extérieures	30
4	Approche à la planification et niveaux de service	8	7.1	Aperçu des installations récréatives extérieures	30
4.1	Recommandations concernant le niveau de service	9	7.2	Terrains de jeux	34
5	Prestation de services	11	7.3	Évaluation du site de l'école catholique Saint-Joseph et de la marina Lefavre	35
5.1	Approche à la prestation de services	11	7.4	Recommandations concernant les loisirs	36
5.2	Programmes et participation	11	8	Parcs, sentiers et espaces ouverts	41
5.3	Événements spéciaux	12	8.1	Classification et approvisionnement des parcs	41

8.2	Sentiers et terres naturelles	43
8.3	Atteinte de niveaux de service appropriés pour les parcs 44	
8.4	Recommandations concernant les parcs, les sentiers et les espaces ouverts	45
9	Stratégie de mise en œuvre	48

**Compendium technique du plan directeur des loisirs et de la culture d'Alfred et Plantagenet (fourni sous pli séparé) :**

Annexe A : Rapport de fond

Annexe B : Analyse du sondage

Annexe C : Inventaire des actifs récréatifs

Annexe D : Tableau d'amortissement des actifs récréatifs

# 1 Introduction

## 1.1 Qu'est-ce qu'un plan directeur des loisirs et de la culture?

Le Plan directeur des loisirs et de la culture du canton d'Alfred et Plantagenet propose un cadre pluriannuel complet de priorités à court (1-5 ans), moyen (6-10 ans) et long terme (11 ans et plus) pour le développement de possibilités, ressources, services et installations propres aux loisirs, aux parcs, aux sentiers, et à la culture dans le canton.

Ce plan directeur est un document d'encadrement pour les fonctionnaires municipaux, conçu pour favoriser une planification, une budgétisation et une mise en œuvre efficaces des buts et objectifs fixés en matière de loisirs, de culture, de parcs et de sentiers dans le canton d'Alfred et Plantagenet jusqu'en 2040.

Le plan directeur est flexible. Bon nombre des recommandations qu'il contient sont distinctes et peuvent être mises en œuvre séparément et indépendamment des décisions requises pour mettre en œuvre d'autres aspects du plan. Le plan directeur doit également tenir compte du contexte plus vaste de l'ensemble des obligations du canton d'Alfred et Plantagenet en tant que prestataire de services, d'installations et d'infrastructures. Tout changement au cadre municipal en termes de priorités fiscales pourrait avoir un impact sur les priorités contenues dans ce plan directeur.

## 1.2 Objet et portée du plan directeur

L'objectif principal de ce projet est de documenter les actifs récréatifs actuels du canton et de développer une série de

recommandations et de mesures pour répondre aux besoins actuels et futurs du canton en matière de loisirs pour les vingt prochaines années (jusqu'en 2040).

Le plan directeur traite d'un large éventail d'installations et de programmes municipaux dans l'ensemble du canton. Il vise plus particulièrement l'évaluation des besoins et des stratégies pour les éléments suivants :

### Installations récréatives intérieures

- Centres et salles communautaires
- Bibliothèques

---

### Installations récréatives extérieures

- Terrains de balle et terrains de soccer
- Terrains sportifs
- Piscines extérieures
- Parcs et terrains de jeux
- Marina et rampes de mise à l'eau

## 1.3 Rapport de fond

Le rapport du plan directeur des loisirs et de la culture doit être consulté parallèlement au rapport de fond connexe et à l'analyse du sondage qui l'accompagne. Le rapport de fond présente un résumé des conclusions sur l'inventaire des installations de loisirs, notamment en ce qui a trait à leur utilisation, aux résultats financiers et à la satisfaction de la collectivité à leur égard. Il décrit également le processus et les résultats de la consultation auprès de la collectivité et des intervenants.

## 2 Contexte de l'évolution des besoins

### 2.1 Planification de la croissance démographique future

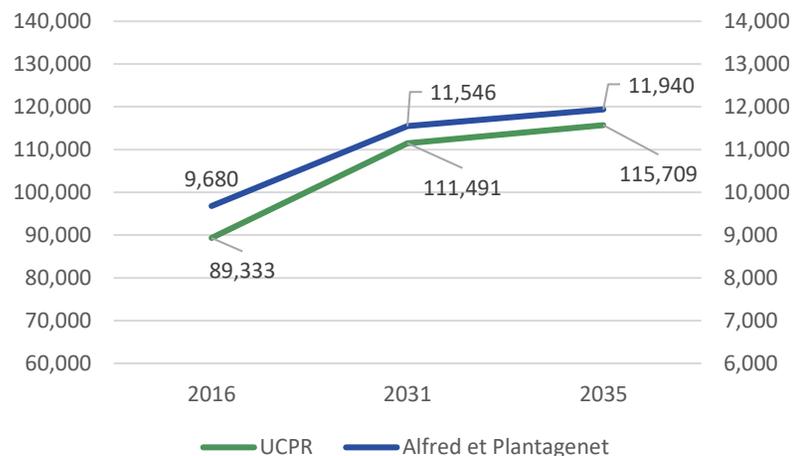
Le rapport de fond du plan directeur des loisirs et de la culture a révélé que le canton connaît une croissance démographique modeste depuis 1996, celle-ci étant principalement concentrée à Wendover et Alfred. Cette tendance devrait se poursuivre au cours des 15 prochaines années. On prévoit que la population augmentera de 2260 habitants (23 %) d'ici 2036 par rapport la population de référence de 2012.

Les projections démographiques des Comtés unis de Prescott-Russell (CUPR) effectuées en 2012 prévoyaient une population de 93 500 habitants d'ici 2016. Selon les données de recensement de 2016, la population des CUPR était de 89 333 habitants, confirmant ainsi que le comté a connu une croissance plus lente que prévu.

Selon les prévisions, la population d'Alfred et Plantagenet devait être 10 050 habitants en 2016, alors qu'elle était de 9 680 selon le recensement de 2016. Le taux de croissance prévu pour la période de 2011-2016 était de 7,4 %, alors que le taux de croissance réel a été de 1,5 %.

Ces augmentations de la population nécessiteront probablement des investissements dans les installations existantes afin d'assurer la continuité des services offerts aux résidents actuels et futurs, ainsi que dans de nouvelles installations pour assurer le maintien du niveau de service actuellement offert par le canton avec la croissance future. Il sera important d'évaluer régulièrement les besoins et les exigences en matière d'installations et d'équipements récréatifs.

Figure 1: Projections de la croissance démographique jusqu'en 2035



Source : Données du recensement de 2016 de Statistique Canada, Plan officiel des CUPR (2016), Plan officiel d'Alfred et Plantagenet (2015).

### 2.2 Planification pour les principaux marchés cibles

Le rapport de fond indique que, bien que sa population soit vieillissante (comme de nombreuses autres collectivités en Ontario), le canton continue d'attirer de jeunes familles. Si l'on examine la répartition par âge du canton au niveau des villages, les plus fortes concentrations d'enfants et de jeunes (ceux âgés de 19 ans ou moins) sont à Wendover et à Plantagenet. On s'attend à ce que les nouveaux secteurs résidentiels continuent à attirer et à accueillir de nouvelles familles et des familles plus jeunes.

Dans l'optique de ce plan directeur, il sera important de prévoir des espaces adaptés aux groupes d'âge et multigénérationnels qui répondent aux besoins des enfants, des jeunes, des jeunes adultes et des résidents plus âgés (particulièrement important dans les zones rurales). Les investissements dans les loisirs et la culture doivent être perçus comme des investissements dans la qualité de vie, l'attraction de nouveaux résidents et la stratégie de

développement économique du canton, et comme un moyen d'atteindre les objectifs de croissance.

## 2.3 Aspirations communautaires pour les parcs et loisirs

Les activités de mobilisation communautaire au cours du processus d'élaboration du plan directeur ont permis de recueillir les commentaires de près de 500 résidents et intervenants. Les activités de mobilisation comprenaient :

- quatre (4) ateliers communautaires;
- des rencontres et des entrevues avec le personnel et l'équipe de direction;
- un sondage en ligne auprès du public (en français et en anglais) dont les résultats sont fournis sous pli séparé;
- des séances de consultation auprès des élèves (de la 7e à la 12e année); et
- des entretiens avec des intervenants externes (p. ex., l'Office de protection de la nature, le conseil scolaire).

Ces activités ont permis de recueillir des commentaires sur plusieurs sujets. Certains thèmes et aspirations communs ont été relevés quant à l'offre à long terme d'activités et d'installations récréatives et culturelles, pouvant se résumer comme suit :

### Thème 1 : Installations polyvalentes et carrefours communautaires

Veiller à ce que les nouvelles installations et les installations existantes soient polyvalentes et à usage multiple; offrir aux résidents de tout âge des carrefours communautaires et des lieux de rassemblement, et continuer à proposer différentes activités dans un même endroit.

### Thème 2 : Améliorer les programmes

Mettre l'accent sur l'offre de programmes adéquats et d'installations connexes, notamment pour les jeunes, notamment des activités artistiques et culturelles, et développer davantage de programmes de conditionnement physique grâce au développement de partenariats.

### Thème 3 : Prévoir d'autres événements spéciaux

Offrir, dans le canton, davantage d'activités dans les domaines des arts visuels, du spectacle et du divertissement de façon à mettre en valeur les talents locaux, ainsi que les artistes d'ailleurs.

### Thème 4 : Développement du secteur riverain

Offrir davantage de possibilités de loisirs et améliorer le secteur riverain afin d'offrir davantage de services aux résidents et aux touristes.

### Thème 5 : Collaboration et partenariats

Renforcer les partenariats avec l'Office de protection de la nature, d'autres organismes environnementaux et les paliers supérieurs de gouvernement afin de promouvoir et élargir les possibilités de loisirs sur les sentiers et dans les espaces ouverts.

## 2.4 Lien entre l'activité physique et le bien-être

Les différentes facettes du bien-être sont souvent liées à la santé physique et mentale. « Sur la voie du bien-être. Cadre stratégique 2015 pour le loisir au Canada » est un cadre national qui explore la notion de bien-être dans la prestation de services de loisirs au Canada. Ce cadre qui guide l'évolution continue des loisirs au Canada est une initiative conjointe du Conseil interprovincial du sport et des loisirs et de l'Association canadienne des parcs et loisirs. Il est fondé sur la prémisse que les loisirs sont bénéfiques au bien-être des individus, des collectivités et des environnements naturels et bâtis, et permet de revoir la capacité des loisirs à favoriser le bien-être.

Le cadre national définit les principaux avantages des loisirs qui peuvent être résumés comme suit :

### Bien-être mental et physique

- La disponibilité et l'accessibilité des parcs et des installations de loisirs favorisent l'augmentation des niveaux d'activité physique, ce qui, à son tour, favorise l'estime de soi, l'épanouissement personnel et la satisfaction de vivre des personnes, peu importe leurs aptitudes.

### Bien-être social

- Les loisirs offrent des possibilités de développement aux enfants et aux jeunes, favorisant ainsi les relations sociales au sein des clubs et organismes. Ils contribuent également à réduire les comportements antisociaux.

### Familles et collectivités plus fortes

- Les loisirs renforcent le capital social sous la forme d'arts, de programmes de loisirs, de festivals et de défilés. Les événements communautaires favorisent l'établissement de

relations entre voisins, des comportements civiques positifs, l'entraide et la participation volontaire.

### Avantages économiques de l'investissement dans les loisirs

- L'investissement dans les loisirs crée des emplois, favorise le tourisme et rend les collectivités plus attrayantes pour y vivre, apprendre, travailler, s'amuser et même à visiter. Les investissements « en amont » peuvent également améliorer le bien-être des individus et des collectivités, amenant ainsi une réduction des coûts liés aux soins, aux services sociaux et à la justice.

Divers facteurs socioéconomiques peuvent influencer sur la participation des individus aux activités physiques de loisirs, notamment l'âge, le revenu, l'état civil, le lieu de résidence, les problèmes de santé, l'accès continu aux possibilités de loisirs et les médias sociaux. À l'échelle locale, les tendances suivantes liées à la participation ont été observées :

- la participation à des activités informelles et non planifiées est de plus en plus fréquente comparativement à la participation aux activités planifiées;
- les principaux facteurs motivant la participation sont le désir de maintenir un mode de vie sain et actif; et
- le moment et la disponibilité de l'offre de programmes sont souvent cités comme un obstacle à la participation à des activités de loisirs. C'est le cas à Alfred et Plantagenet, et cela se reflète à l'échelle provinciale.

## 2.5 Évolution des tendances en matière de loisirs et de culture

Différentes tendances nationales, provinciales et locales sont liées à la pratique d'activités physiques et à la participation aux sports.

### Installations récréatives

- Des installations **polyvalentes et adaptables** qui font office de « destinations » ou de « carrefours » pour tous les résidents.
- Prise en compte **des possibilités touristiques et de tourisme sportif** (organisation de tournois et autres événements) dans la planification des installations.
- Installations et infrastructures axées sur **la durabilité** (environnementale, économique et sociale), axées sur le « zéro déchet », des typologies de bâtiments écologiques et la promotion de choix de vie écologiques.
- Installations et infrastructures **accessibles et inclusives** qui offrent de meilleures occasions de participation aux activités de loisirs aux personnes de tout âge, peu importe leurs revenus et leurs aptitudes.

### Parcs

- Création d'**espaces adaptables** qui permettent à une grande variété d'activités et d'événements non structurés auxquels peuvent participer des personnes de tout âge, peu importe leurs aptitudes (p. ex., le mouvement « 8 à 80 »).
- Les **infrastructures écologiques** et les stratégies à faible impact sont de plus en plus populaires dans la conception et l'aménagement des parcs et des espaces ouverts.
- Intégration d'**éléments naturels aux espaces de jeu** se traduisant par un niveau de jeu plus élevé qui incitent les enfants à jouer à l'extérieur et à explorer.

### Bibliothèques

- **Jumelage des loisirs, de l'apprentissage et de la culture** dans des centres communautaires où de nombreux programmes sont offerts pour plus de commodités et coaménagement des services de bibliothèque au même endroit.
- **Intégration d'activités créatives** notamment des espaces de création, des conférences communautaires, des cafés de poésie.
- **Réponse aux besoins des résidents qui doivent se déplacer quotidiennement** en leur offrant des privilèges d'emprunt dans les villes et villages avoisinants leur permettant d'utiliser les services de bibliothèque des municipalités dans lesquelles ils travaillent.

## 3 Valeurs et priorités du plan directeur

Le plan directeur et ses recommandations sont fondés sur les principes, la vision, les buts et les objectifs suivants pour la planification et l'investissement dans les loisirs et la culture à Alfred et Plantagenet.

### 3.1 Principes clés

1. Investir stratégiquement dans les infrastructures de loisirs pour attirer et maintenir les résidents, et favoriser le développement économique afin de promouvoir le tourisme.
2. Reconnaître que Wendover, Alfred, Plantagenet et Lefaire sont les principaux carrefours de loisirs et de culture du canton, en misant sur le développement d'installations à ces endroits.
3. Répondre aux besoins des populations cibles (jeunes, aînés) grâce à la planification des loisirs et à l'optimisation des installations existantes, offrant ainsi des possibilités de loisirs et de culture adaptées à l'âge, accessibles et inclusives.
4. Offrir divers espaces intérieurs et extérieurs pour les activités et les programmes récréatifs et culturels de la collectivité.
5. Protéger et mettre en valeur les rives d'Alfred et Plantagenet en tant qu'atout important pour les loisirs actifs et passifs, et le potentiel touristique.

6. Utiliser la planification des loisirs comme outil à la gestion de l'environnement, au transport actif et à l'amélioration de l'accès au patrimoine naturel d'Alfred et Plantagenet.
7. Promouvoir et soutenir les partenariats et alliances qui permettent de maximiser l'accès aux installations, aux équipements, aux services et aux programmes de loisirs et de culture.

### 3.2 La vision des loisirs et de la culture

La vision des loisirs et de la culture dans le canton d'Alfred et Plantagenet a été définie dans le cadre du processus d'établissement du plan directeur. Elle se lit comme suit :

*« Alfred et Plantagenet s'efforceront d'offrir des installations et des services communautaires récréatifs et culturels pertinents, recherchés et de grande qualité, et de contribuer au développement d'un environnement naturel qui améliore la qualité de vie de tous les résidents de notre collectivité. »*

### 3.3 Buts et objectifs

#### **But 1 : Rendre les loisirs et la culture accessibles à tous**

##### *Objectifs :*

- Prévoir et investir dans des espaces polyvalents et multigénérationnels (8 à 80 ans), notamment dans des installations, des parcs, des sentiers et d'autres espaces ouverts.
- Procéder à un investissement stratégique dans les infrastructures de loisirs et de culture pour des groupes cibles, notamment les jeunes et les aînés.
- Co-aménager certaines installations et ressources du canton.

#### **But 2 : Promouvoir la santé, le bien-être et la vie active en offrant diverses possibilités**

##### *Objectifs :*

- Offrir et soutenir des programmes qui favorisent la santé, le bien-être et l'amélioration de la qualité de vie.
- Protéger l'environnement naturel et privilégier une gestion efficace de ces actifs utilisés à des fins récréatives.
- Promouvoir le transport actif grâce à un réseau sécuritaire et relié de parcs, de sentiers et d'espaces ouverts.

#### **But 3 : Renouveler et investir dans les installations**

##### *Objectifs :*

- Renouveler les infrastructures vieillissantes selon les principes de gestion efficace des infrastructures et de la

stratégie évolutive du canton en matière de gestion des infrastructures.

- Accorder la priorité à l'investissement dans le maintien des installations existantes qui ont une durée de vie viable plutôt que d'investir dans de nouvelles installations. Pour ce faire, il conviendra de comparer les coûts et les avantages de la rénovation des installations par rapport à ceux de nouvelles constructions.
- Reconnaître que l'offre de services à l'échelle du canton, l'atteinte d'un niveau d'exploitation efficace et la réduction des coûts peuvent mener à la centralisation éventuelle des installations.
- Saisir toutes les possibilités de développement des infrastructures de loisirs et de culture en tirant parti des programmes de financement offerts par les paliers supérieurs du gouvernement et d'autres programmes offerts à l'occasion.

#### **But 4 : Soutenir, promouvoir et établir des partenariats qui favorisent l'accès aux installations et aux programmes**

##### *Objectifs :*

- Encourager la participation de la collectivité à l'exploitation des installations et des programmes.
- Trouver un équilibre entre la nécessité d'une organisation locale des loisirs et de la culture, et la planification des installations avec les avantages d'une planification et d'une surveillance coordonnées à l'échelle du canton.
- Répondre aux besoins en matière de services dans les zones rurales, et ceux des populations cibles.

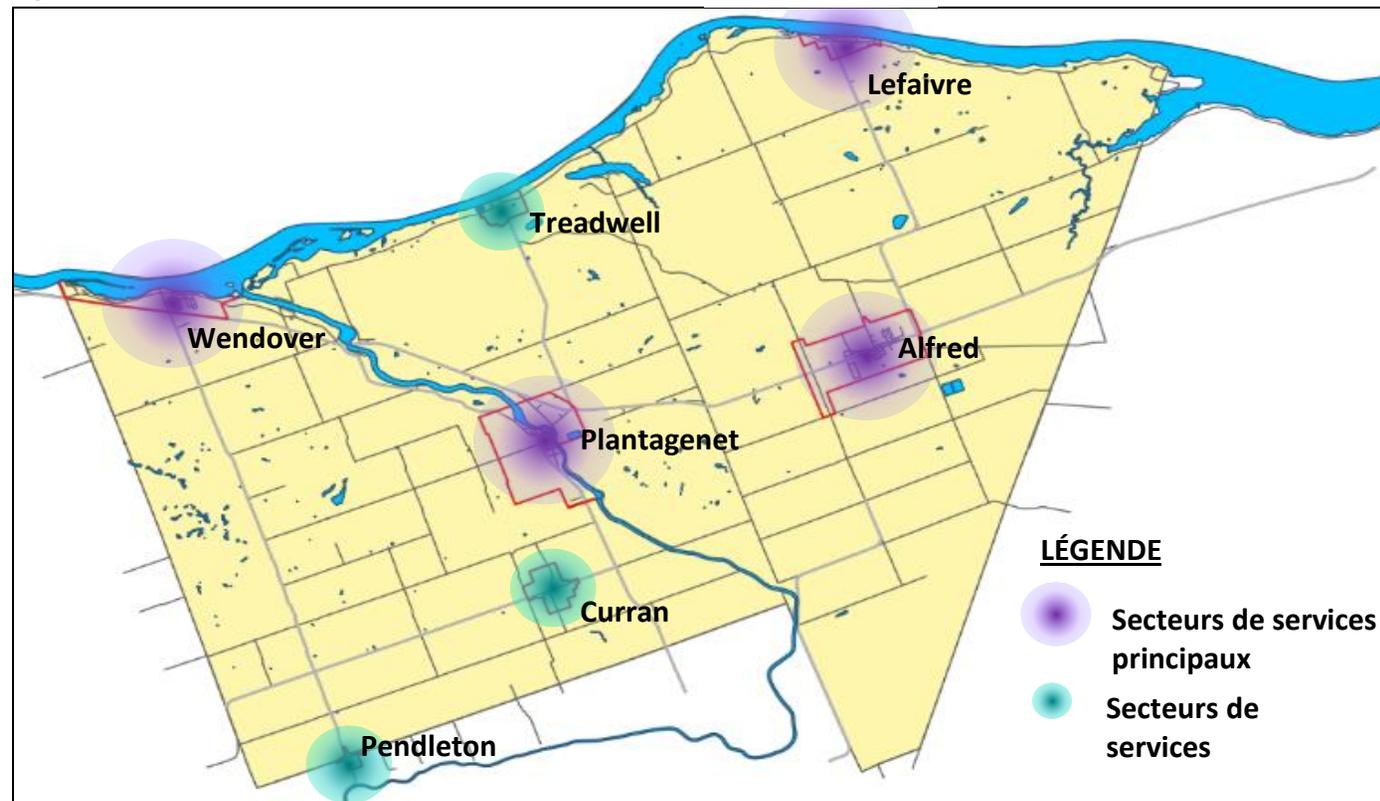
## 4 Approche à la planification et niveaux de service

En raison de l'étendue géographique du canton, il est nécessaire d'établir des niveaux de service qui répondent aux besoins des villages urbains et à ceux des régions rurales. Cela permettra de bénéficier d'un cadre géographique pour guider la planification et les investissements municipaux futurs. Un niveau de service particulier s'applique à chaque zone habitée, en fonction de la nature des installations qui s'y trouvent. On estime que Wendover, Treadwell, Lefavre, Alfred, Plantagenet, Pendleton et Curran connaîtront la plus forte croissance et disposent de cadres de planification qui soutiennent et favorisent des collectivités diversifiées et à usage mixte.

Ainsi, ce plan directeur reconnaît Alfred, Plantagenet, Wendover et Lefavre comme des secteurs de services principaux, offrant la plus vaste gamme d'installations et de services de loisirs et de culture, tandis que Treadwell, Curran et Pendleton sont reconnus comme des secteurs de services secondaires offrant moins d'installations et de services de loisirs et de culture.

Le niveau de service recommandé pour les installations de loisirs et de culture dans les villages ruraux est fondé sur le maintien de la propriété des installations, des parcs et des rampes de mise à l'eau existants lorsque cela est justifié sur la base d'une évaluation

Figure 2: Zones de service local



équilibrée de l'état et de l'utilisation des bâtiments.

## 4.1 Recommandations concernant le niveau de service

Domaine d'intérêt	Numéro	Recommandations
<b>Accès équitable aux installations</b>	1.	Maintenir, lorsque cela est possible, la répartition actuelle des installations récréatives dans le canton, en tenant compte des priorités futures en matière de gestion des biens.
	2.	Veiller à ce que la rénovation et le remplacement futurs des installations respectent les normes de service établies dans le présent plan. Lorsque le niveau de service est jugé nettement supérieur aux normes comparables, le canton devrait surveiller de près le niveau de service pour déterminer si une réduction des services est justifiée.
	3.	<p>Pour les installations et les services qui desservent l'ensemble du canton, comme les terrains de sport, les gymnases, les piscines extérieures et les salles communautaires, un niveau de service devrait être établi pour l'ensemble du canton. Cela comprend les nouvelles installations qui peuvent être instaurées dans le cadre du présent plan directeur.</p> <p>En tant que biens appartenant au canton, les installations au sein de chaque collectivité qui répondent principalement à un besoin local devraient poursuivre cette mission locale, mais leur utilisation devrait, lorsque cela est possible, inclure la satisfaction des besoins de tous les résidents du canton.</p>
	4.	L'emplacement de tout nouveau bien récréatif important, y compris les terrains de sport, les services spécialisés (comme les parcs pour chiens) et les centres communautaires; ainsi que le remplacement ou l'agrandissement futur des principales installations communautaires existantes devraient tenir compte de l'emplacement le plus pertinent selon les critères suivants : propriété foncière (préférence accordée aux terrains municipaux), adéquation du site à l'utilisation proposée, potentiel d'expansion in situ, coûts d'immobilisations liés à l'entretien et à l'aménagement et possibilités de coaménagement avec d'autres infrastructures récréatives municipales. La zone de desserte de ces installations est à l'échelle du canton.
	5.	L'accès piétonnier aux parcs à une distance de marche raisonnable pour la plupart des résidents est un objectif de ce plan. Compte tenu du caractère rural d'une grande partie du canton, cette politique s'applique principalement aux villages qui composent les centres urbains du canton. Néanmoins, en maintenant la répartition géographique des biens existants, notamment les

Domaine d'intérêt	Numéro	Recommandations
		installations intérieures et extérieures, le plan maintiendra un niveau de service équitable dans l'ensemble du canton.
<b>Accès aux programmes</b>	6.	Les programmes offerts dans chaque collectivité seront établis par les prestataires de services concernés. En collaborant avec ses partenaires, le canton vise à s'assurer que des programmes récréatifs communautaires sont offerts dans toutes les collectivités. Lorsque cela n'est pas possible, le canton travaillera avec la collectivité pour améliorer l'accès aux services ailleurs dans le canton.
<b>Collège d'Alfred</b>	7.	Ne cherchez pas à acheter le centre récréatif du Collège Alfred à moins que cela ne soit possible grâce à un partenariat et que l'achat ne comprenne que le terrain et les bâtiments suffisants pour exploiter le complexe récréatif (avec aires de stationnement de surface, de chargement et d'accès).
	8.	Si un acquéreur viable pour le Collège se manifeste et que la propriété est ensuite transférée, le canton devrait envisager l'établissement d'un partenariat à titre d'usager principal d'une partie ou de la totalité du complexe récréatif du Collège. Cela suppose que l'acquéreur souhaite conserver le centre sportif. Les coûts approximatifs associés à la modernisation de la piscine intérieure, ainsi que les frais d'exploitation élevés associés aux installations, laissent croire que l'exploitation de cette piscine selon un modèle de revenu basé sur l'usage public est peu probable.

## 5 Prestation de services

### 5.1 Approche à la prestation de services

Actuellement, le canton adhère à un modèle de développement communautaire pour la prestation de services de loisir, équilibrant son exploitation des installations avec l'offre de programmes et de services dirigés par des groupes communautaires et d'autres organismes sans but lucratif grâce à la mise à disposition d'installations de loisirs accessibles à la population.

Parmi les programmes communautaires actuels, notons le soccer, le baseball, le lancer du fer à cheval, la pétanque, les fléchettes, le volleyball, les clubs de marche, les cours de conditionnement physique et les groupes pour aînés et communautaires. Parmi les autres partenariats clés, citons les cours de natation offerts par la Croix-Rouge, les randonnées en raquettes et les cours de conditionnement physique offerts par le Centre de santé communautaire de l'Estrie, et les clubs de marche dirigés par l'Équipe de santé familiale de Plantagenet et Physio Plantagenet. Le canton gère actuellement l'inscription aux programmes aquatiques offerts par la Croix-Rouge. Une entente sur l'utilisation communautaire des installations scolaires rend également les installations scolaires, telles que les gymnases et les terrains de soccer, disponibles pour utilisation communautaire en dehors des heures de classe. Le club de VTT de l'Est de l'Ontario et la Fédération des clubs de motoneige de l'Ontario sont également actifs dans la région.

En 2018, le service des Loisirs a dépensé 1 028 399,15 \$ en coûts d'exploitation alors que ses recettes se chiffraient à 769 927,55 \$; un taux de recouvrement des coûts de 41 %. Cela représente 106 \$

par habitant et comprend tous les coûts associés à l'offre d'installations, y compris les bibliothèques.

### 5.2 Programmes et participation

51 % des répondants au sondage (n=356) ont indiqué qu'ils avaient participé à des programmes récréatifs dans le canton au cours des 12 derniers mois. Selon les commentaires recueillis, la population est généralement satisfaite des programmes récréatifs proposés dans le canton, les programmes pour les jeunes étant les plus populaires, suivis par le bénévolat, les sports pour adultes et aînés, et les activités de plein air.

26 % (n=354) des répondants au sondage ont indiqué que certaines choses les empêchaient de participer aux programmes de loisirs : le manque de programmes intéressants, le manque d'information au sujet des programmes offerts et l'horaire des programmes.

#### **Nouvelles possibilités de participation à des programmes**

Les consultations auprès de la collectivité ont donné lieu à de nombreuses suggestions quant à l'élargissement de la gamme de programmes offerts dans le canton. Les suggestions issues du sondage auprès du public sont résumées à la figure 3 ci-dessous. (Voir le compendium technique en annexe A pour plus de détails.)

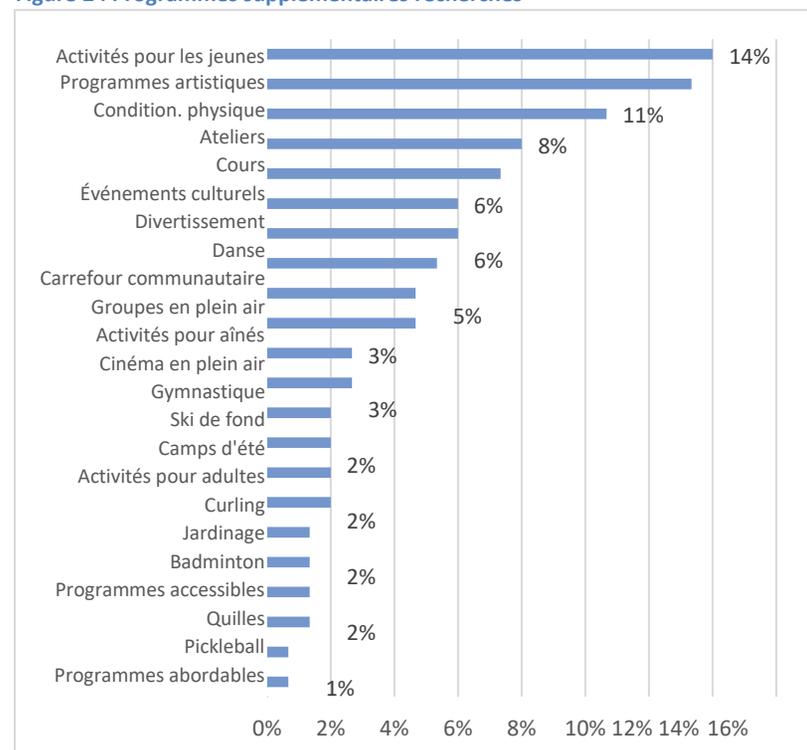
L'un des principes importants du plan directeur consiste à veiller à ce que les groupes cibles (personnes à faible revenu, jeunes, aînés, etc.) aient accès à des programmes récréatifs. Compte tenu du nombre croissant d'aînés, il est justifié d'offrir davantage de programmes à ce groupe de personnes, en particulier dans les zones rurales, ainsi que des programmes intergénérationnels qui favorisent la participation et l'interaction de tous les groupes d'âge. Ces programmes pourraient comprendre des activités récréatives et culturelles (cours de peinture, de cuisine, d'artisanat, etc.).

Tel qu'identifié lors des activités de mobilisation de la collectivité, il sera également important d'offrir davantage de possibilités de participation aux programmes et d'espaces (dédiés ou non) aux jeunes. Actuellement, on encourage l'activité physique et le bien-être des jeunes grâce au programme « Enfants en santé action communautaire », une initiative provinciale visant à aider les enfants à demeurer actifs et à développer de saines habitudes alimentaires.

Les préoccupations soulevées lors de la consultation des élèves sont le manque d'activités multigénérationnelles et la nécessité d'augmenter les activités offertes aux adolescents, ainsi que le nombre de ligues sportives, notamment pour le basketball. Parmi les principales installations récréatives supplémentaires recherchées, notons une salle de conditionnement physique, une piscine intérieure, un aréna, des terrains de volleyball et de basketball supplémentaires et un dôme sportif.

Il y a également la possibilité d'élargir la portée des programmes offerts à Alfred et Plantagenet en utilisant les espaces dans les bibliothèques. L'ajout d'un « espace de création », par exemple, permettrait d'offrir des activités artistiques et culturelles. Cela dépendra de l'espace supplémentaire qui sera mis à disposition dans les bibliothèques grâce à l'optimisation de l'utilisation de l'espace grâce au regroupement des salles et centres communautaires et des bibliothèques, tel qu'expliqué à la section 6 ci-dessous.

Figure 2 : Programmes supplémentaires recherchés



### 5.3 Événements spéciaux

Le canton organise lui-même les festivités de la fête du Canada et la course annuelle de canoë et de kayak, en plus de soutenir les organismes et les groupes de la région dans l'organisation d'événements spéciaux, tels que le Festival Western de Wendover, le Festival de la bûche de Plantagenet, le Carrousel de la GRC, ainsi que des tournois de pêche et de sport.

65 % des répondants au sondage (n=346) ont indiqué qu'ils participaient à des événements spéciaux dans le canton et qu'ils

étaient généralement satisfaits de leur expérience. Ils ont mentionné qu'il fallait davantage d'événements et d'activités liés aux arts et à la musique, de même que plus d'événements communautaires organisés. Voici quelques-unes de leurs suggestions :

- expositions sur l'art et l'histoire;
- projections de films, pièces de théâtre et concerts;
- marchés fermiers;
- événements relatifs à la préservation de l'environnement;
- plus de dîners, de soupers et de repas-partage; et
- tournois de hockey sur patinoires extérieures.

Il sera important de continuer à organiser des événements spéciaux et à soutenir les organismes locaux qui organisent de tels événements. Il faudra donc prévoir du personnel du canton pour planifier, organiser et appuyer les festivals et événements favorisant ainsi un modèle de prestation dirigée par la collectivité et lancer davantage d'événements organisés par le canton.

#### 5.4 Partenariats pour la prestation de services

Les partenariats sont une composante importante de la prestation de services de loisirs et peuvent être établis avec différentes entités : gouvernements, organismes sans but lucratif, écoles et entreprises privées.

Si la prestation de services de loisirs et de culture a souvent reposé sur l'administration municipale, les municipalités doivent se tourner davantage vers des partenariats susceptibles d'améliorer les niveaux de service, en tirant efficacement parti des fonds publics.

Le canton devrait continuer à favoriser des partenariats susceptibles d'améliorer les niveaux de service et de tirer efficacement parti des fonds, notamment en encourageant l'accès aux installations des conseils scolaires grâce à la politique sur l'utilisation communautaire des installations scolaires. Il conviendrait également d'évaluer le potentiel de tout nouveau partenariat susceptible d'améliorer l'offre d'installations et de programmes de loisirs dans l'ensemble du canton. Cela pourrait comprendre notamment le rôle des organismes communautaires et des organismes sans but lucratif dans la mise en œuvre de programmes, ainsi que des organismes de préservation, la Corporation du Sentier récréatif de Prescott et Russell et le département du tourisme des CUPR dans le développement de possibilités plus vastes de loisirs, de tourisme et d'éducation environnementale dans les sentiers et les espaces ouverts à travers le canton.

#### 5.5 Établissements des frais pour les installations récréatives

Les installations récréatives intérieures et extérieures d'Alfred et Plantagenet sont actuellement louées selon des tarifs de jour ou de soirée. Ces tarifs sont comparables aux tarifs en vigueur dans les municipalités avoisinantes. Toutefois, il est fréquent pour les municipalités de fixer des tarifs horaires ou par jeu, des tarifs préférentiels pour les programmes récréatifs s'adressant aux jeunes et d'ajouter des frais pour l'éclairage. Afin de garantir une tarification juste et équitable, un examen complet des frais d'utilisation devrait être réalisé pour confirmer, valider et privilégier une tarification conforme aux meilleures pratiques. Les éléments suivants devraient être pris en compte :

- a. la réalisation d'une évaluation détaillée du coût total du service (coûts directs et indirects) pour offrir des installations intérieures et extérieures, et une évaluation

pour établir si les niveaux actuels de recouvrement des coûts propres aux différentes catégories d'installations sont acceptables ou doivent être améliorés;

- b. la comparaison des frais à ceux de collectivités comparables; et
- c. la création d'une nouvelle politique sur les frais d'utilisation.

## 5.6 Marketing et communication

Actuellement, le canton transmet des renseignements et communique avec les résidents au sujet des loisirs par le biais de la page des loisirs de son site Web, des médias sociaux et du Guide culture et loisirs semestriel. La majorité des répondants au sondage ont indiqué qu'ils obtenaient des renseignements au sujet des programmes de loisirs du canton sur les réseaux sociaux et par le bouche-à-oreille et que, dans l'ensemble, la communication sur les programmes et les services pouvait être améliorée.

Il y a lieu d'améliorer les méthodes de marketing et de communication pour la promotion des services. Pour ce faire, il faudrait mettre en place une méthode de communication plus directe avec les résidents par le biais de listes de diffusion et améliorer le site Web du canton en y ajoutant un système de

## 5.8 Recommandations concernant la prestation de services

Domaine d'intérêt	Numéro	Recommandations
Approche à la prestation de services	9.	Continuer d'adhérer à un modèle de développement communautaire des parcs et services de loisirs et culture dans le canton d'Alfred et Plantagenet. En vertu de ce modèle, les groupes et organismes bénévoles répondent aux besoins de la collectivité en matière de programmes récréatifs. Le canton appuie ces initiatives en permettant l'accès aux installations nécessaires à ces activités.

réservation en ligne des installations et des renseignements détaillés au sujet des programmes.

## 5.7 Mesure du rendement

La mesure du rendement permet d'obtenir l'information nécessaire pour fixer des objectifs et des stratégies, d'allouer et de privilégier les ressources, d'éclairer les décisions stratégiques et de fournir un compte rendu des résultats aux intervenants. La collecte de ces données est devenue une pratique municipale courante et peut se traduire par une plus grande efficacité et un plus grand bienfait pour la collectivité. Parmi les indicateurs clés de rendement que le service des Loisirs doit suivre, notons : l'utilisation des installations, les inscriptions aux programmes et le profil des personnes inscrites à l'aide du logiciel de réservation à la disposition du service. Les apports qualitatifs comme la satisfaction et les aspirations des utilisateurs peuvent également faire l'objet d'un suivi au moyen de sondages sur la satisfaction des clients. En ayant davantage recours à des mesures faciles à recueillir, une approche de gestion des relations clients peut se traduire par de meilleurs résultats.

Domaine d'intérêt	Numéro	Recommandations
	10.	Continuer de faciliter l'accès aux gymnases grâce à des partenariats avec le conseil scolaire pour permettre la tenue de programmes dans ses installations conformément à la politique d'utilisation communautaire des installations scolaires.
	11.	Continuer de travailler en étroite collaboration avec le service des Travaux publics pour mettre en œuvre des projets d'aménagement et de réaménagement des parcs et privilégier et entretenir les biens extérieurs dans tout le canton grâce à une meilleure planification mixte de la gestion des biens.
	12.	Mettre en œuvre et mettre à jour le Plan de gestion des biens de 2016, conformément au règlement 588/17 de l'Ontario, en accordant une attention particulière aux installations récréatives et communautaires, aux espaces ouverts, aux parcs, ainsi qu'aux infrastructures fixes. Conformément aux changements apportés au traitement des infrastructures souples en vertu du projet de loi 108, il s'agit d'un élément important pour le maintien des niveaux de service grâce à une priorisation efficace du renouvellement et du remplacement des biens.
<b>Programmes et participation</b>	13.	Collaborer avec des groupes et partenaires communautaires pour renforcer les programmes existants et élargir la gamme de programmes traditionnels et non traditionnels offerts grâce à de nouveaux partenariats, en prenant soin d'offrir des programmes pour tous les groupes d'âge, mais plus particulièrement pour les jeunes et les aînés. Les programmes peuvent comprendre l'ajout de ligues sportives pour les jeunes et les adultes, d'activités d'arts, d'artisanat ou de danse, de cours de conditionnement physique, de cours d'acquisition de compétences, d'activités culturelles, de cours du soir pour les adultes, d'activités familiales en soirée et d'activités de jour pour les aînés.
<b>Politiques et programmes adaptés à l'âge</b>	14.	Conformément au plan provincial de sécurité et de bien-être communautaires, définir des politiques claires et adaptées à l'âge, axées sur les jeunes et les aînés. Ce plan devrait tenir compte de l'ensemble des besoins des différents groupes de jeunes et d'aînés et mettre l'accent sur les programmes destinés aux aînés et aux jeunes des régions rurales.
	15.	Continuer de soutenir la vision du programme « Enfants en santé action communautaire » en déployant des efforts constants pour offrir aux jeunes l'occasion d'être plus actifs (p. ex. en offrant de l'espace dans les salles et les centres communautaires) et en s'assurant que

Domaine d'intérêt	Numéro	Recommandations
		l'information au sujet des programmes, des activités et des saines habitudes alimentaires soit communiquée régulièrement.
<b>Événements spéciaux</b>	16.	Promouvoir l'organisation d'événements culturels (c.-à-d. arts de la scène, beaux-arts, etc.) et sportifs à Alfred et Plantagenet en collaborant avec les organisateurs d'événements locaux pour favoriser l'innovation et l'intégration d'activités culturelles. Il pourrait s'agir notamment d'expositions sur l'art et l'histoire, d'événement d'art dans le parc, des concerts d'été hebdomadaires ou des séries de spectacles, des marchés fermiers, des événements associés à la préservation de l'environnement, des tournois de hockey sur des patinoires extérieures, des projections de films à l'intérieur et à l'extérieur, ainsi que des activités de randonnée pédestre et de cyclisme.
<b>Renforcer la prestation des services grâce à des partenariats</b>	17.	Lorsque cela est possible, examiner la possibilité de partenariats avec les entreprises commanditaires et les organismes communautaires afin d'améliorer les niveaux de service et de maximiser l'utilisation des fonds publics ( p. ex, désignation des installations/commandite, exploitation des espaces, prestation des programmes, etc.) Cette politique devrait être appliquée à l'échelle du canton pour tous les types de service.  Définir une politique de commandite pour guider les initiatives à cet égard.
<b>Accès aux installations grâce à l'établissement de frais</b>	18.	Entreprendre un examen exhaustif des frais d'utilisation actuels et du barème de tarification en ce qui a trait à la réservation d'installations et de parcs, ainsi qu'à la location d'équipement, et envisager d'établir des taux horaires et des taux préférentiels pour les programmes récréatifs s'adressant aux jeunes. Cet examen devrait comprendre une évaluation détaillée des tarifs en vigueur dans les municipalités avoisinantes et définir les ratios de recouvrement des coûts et les tarifs pertinents pour les futures possibilités de participation à des programmes. Le règlement municipal sur les frais d'utilisation et les tarifs de location devrait être modifié au besoin.
<b>Marketing et communications/Mesure du rendement</b>	19.	Conformément à sa mission de développement communautaire, le canton devrait annoncer et communiquer des renseignements au sujet des programmes offerts, des activités de halte-accueil et d'autres activités organisées par des tiers utilisant les installations du canton. On devrait, du même coup, y communiquer l'horaire des piscines et, peut-être même, une liste des espaces qui peuvent être réservés (parcs, salles communautaires et terrains) pour des activités ou des événements.

Domaine d'intérêt	Numéro	Recommandations
		<p>Cette recommandation se rapporte à l'obligation de surveiller de plus près l'usage qui est fait des biens appartenant et sous le contrôle du canton.</p> <p>Pour mieux faire connaître les programmes offerts, le canton peut jouer un rôle de premier plan dans la promotion des services offerts. Par exemple, les résidents pourraient avoir l'option de s'inscrire à une liste de diffusion pour obtenir des mises à jour sur les événements à venir ou les dates d'inscription aux programmes, ou recevoir une copie papier du Guide culture et loisirs par la poste. Le canton pourrait également à la mise à jour régulière de la page Web sur les parcs et les loisirs afin d'inclure plus de détails sur les programmes offerts par les partenaires communautaires, notamment les dates d'inscription.</p>
	20.	<p>Consulter régulièrement la collectivité et les partenaires pour demeurer à l'affût des préférences, connaître les activités recherchées et les caractéristiques souhaitées au sein des installations et les améliorations requises au modèle de prestation des services du canton. Aborder progressivement les méthodes visant à améliorer la prestation des services et rechercher des occasions de combler les lacunes en matière de services.</p>
	21.	<p>Définir des mesures de rendement simples, mais pertinentes qui peuvent être utilisées pour évaluer le rendement de département d'une année à l'autre. Par exemple, les mesures peuvent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le nombre et la variété des programmes offerts dans les installations du canton (espaces intérieurs et extérieurs);</li> <li>- le degré de participation soutenue à ces activités par saison;</li> <li>- le maintien effectif des partenariats existants, notamment avec les conseils scolaires, par l'entremise de la politique sur l'utilisation communautaire des installations scolaires;</li> <li>- l'amélioration du degré de satisfaction des résidents grâce à un sondage annuel sur la satisfaction des résidents à l'égard des parcs, loisirs et services culturels.</li> </ul>
	22.	<p>Faire un suivi concernant l'utilisation des biens appartenant au canton ainsi que de ceux appartenant à des organismes partenaires (p. ex., les conseils scolaires locaux). L'accès aux inscriptions aux programmes des groupes d'utilisateurs qui louent des installations du canton devrait être une condition de tous les renseignements sur la location.</p>

Domaine d'intérêt	Numéro	Recommandations
		Des données détaillées sur la réservation des installations (c. à d. les réservations horaires par groupe d'utilisateurs), sur le taux de participation à chaque programme et sur l'utilisation des installations dans le canton devraient être recueillies. L'accès aux taux de participation pour les cours offerts par d'autres dans les installations du canton est un facteur important pour établir si l'utilisation des installations du canton contribue à atteindre les objectifs du service des Loisirs. Un suivi continu aidera le canton à prendre des décisions éclairées concernant l'ensemble des programmes et des installations offerts.
	23.	Au fur et à mesure que les programmes offerts augmentent, l'usage de logiciels pertinents au service des Loisirs pour gérer l'interface avec les clients et les clients potentiels sera utile.

## 6 Installations récréatives intérieures

Le canton est le principal fournisseur d'installations récréatives intérieures pour la municipalité offrant des salles dans sept centres communautaires et cinq bibliothèques qui peuvent être louées par les résidents et les groupes d'utilisateurs afin de pratiquer leurs activités. Le canton compte également cinq gymnases situés dans les écoles catholiques du canton, quatre sous la juridiction du Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien (CSDCEO) et 1 au Collège d'Alfred. Le Centre un Pas pour Soi est un établissement privé qui propose des cours de conditionnement physique et d'arts martiaux, dont le fonctionnement est indépendant du canton.

Les résidents utilisent également des installations intérieures dans les municipalités de Clarence-Rockland, Saint-Isidore et Hawkesbury. Cinquante-quatre pour cent (54 %, n=358) des répondants au sondage ont indiqué qu'ils se déplacent à l'extérieur d'Alfred et Plantagenet pour se rendre à des arénas, et 70 % (n=356) ont indiqué qu'ils se déplacent pour accéder à d'autres installations intérieures. Les salles de sport, les piscines, les dômes et les gymnases sont les installations intérieures les plus fréquentées.

La figure 5 à la page suivante résume l'approvisionnement actuel et la répartition géographique des installations récréatives intérieures dans le canton.

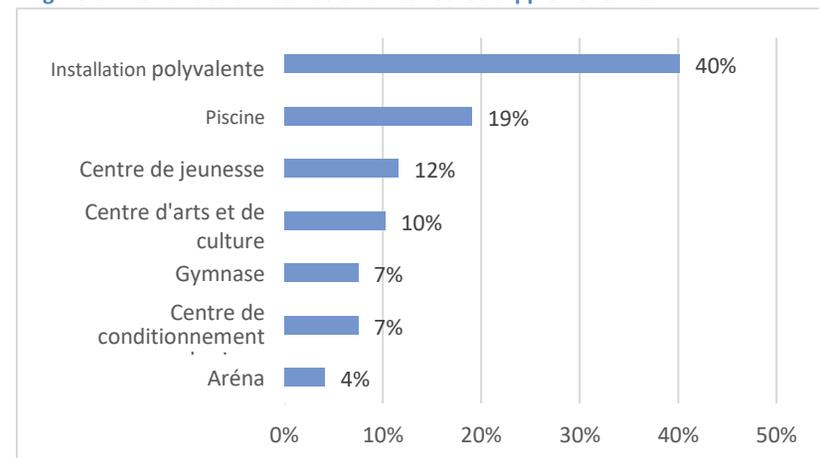
### 6.1 Besoins identifiés

Cinquante-quatre pour cent (54 %) des répondants au sondage (n=323) ont indiqué vouloir plus d'installations intérieures dans le canton. Dans le cadre d'activités de mobilisation, la collectivité a

indiqué qu'elle souhaitait plus d'espaces de rassemblement communautaire pour participer à plus d'activités

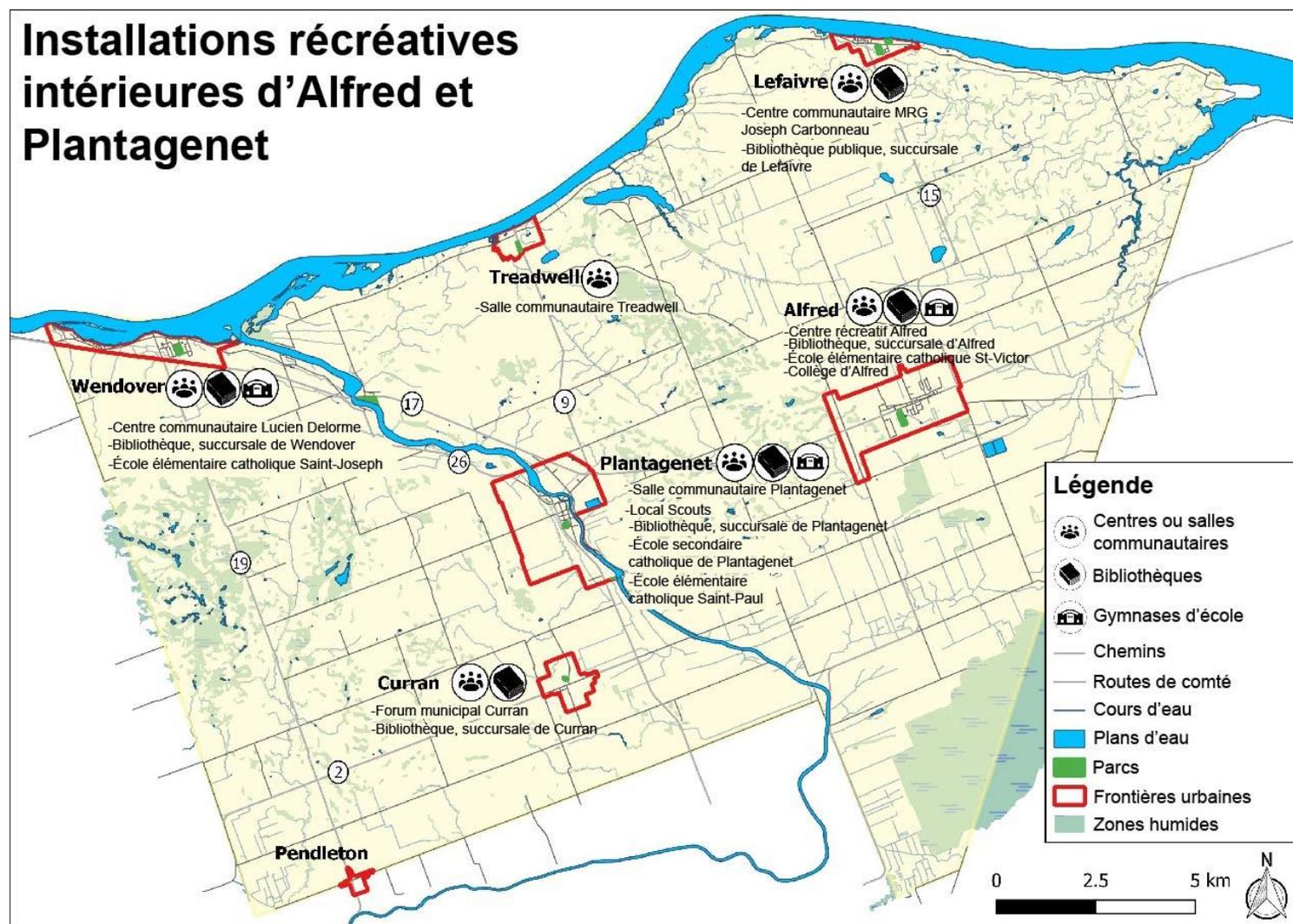
artistiques et culturelles, ainsi qu'à des activités informelles et flexibles, notamment pour les jeunes et les aînés, qui permettraient de développer un sentiment plus profond d'appartenance à la collectivité et de combattre l'isolement rural. Ces résultats se reflètent dans les principales installations souhaitées que le sondage auprès du public ci-dessous a permis d'identifier.

Figure 3 : Demandes d'installations intérieures supplémentaires



Il n'y a actuellement aucune installation aquatique intérieure dans le canton, mais il y a deux piscines extérieures, ainsi que deux piscines intérieures à Clarence-Rockland et Hawkesbury, accessibles par la plupart des résidents du canton en moins de 30 minutes de route. Bien qu'une piscine intérieure soit la deuxième installation intérieure la plus souhaitée, les collectivités de taille similaire à celle d'Alfred et Plantagenet ne construisent généralement pas de nouvelles piscines intérieures municipales, car cela représente un investissement majeur et un bien coûteux à entretenir, entraînant souvent un déficit de 350 000 à 500 000 \$ par année.

Figure 4 : Carte des installations intérieures d'Alfred et Plantagenet



## 6.2 Salles et carrefours communautaires

Le canton d'Alfred et de Plantagenet est actuellement bien desservi par les centres et salles communautaires existants, respectant une norme de service de 1 par 1383 habitants. Les salles et carrefours communautaires partageant des locaux avec les bibliothèques comprennent le bâtiment du local Scouts et le Centre communautaire Lucien Delorme. Dans l'ensemble, les répondants au sondage sont satisfaits de ces installations, bien qu'en général, il ait été constaté qu'elles ont besoin d'être nettoyées plus fréquemment, modernisées et rénovées afin de les rendre plus accueillantes et confortables (Voir le compendium technique en annexe A pour plus de détails).

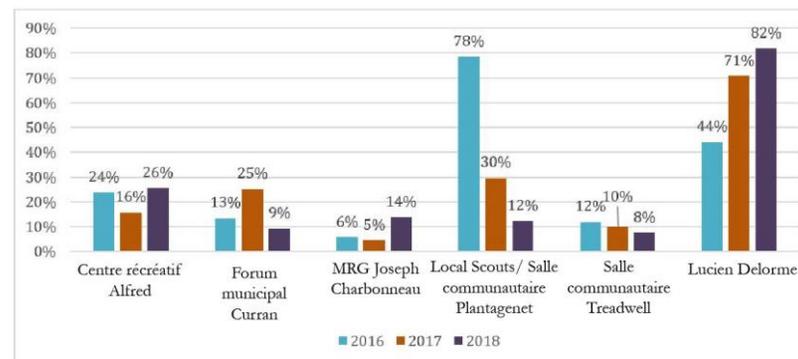
Les données de réservation indiquent que le centre communautaire le plus utilisé est celui de Wendover, suivi de Plantagenet et MRG Joseph Charbonneau, tandis que le Forum municipal de Curran et Treadwell sont les moins utilisés. Cependant, Treadwell a connu une augmentation constante des réservations entre 2016 et 2018. Le recouvrement des coûts est faible dans l'ensemble, à l'exception du Centre communautaire Lucien Delorme, en raison des revenus générés par le bar et de la baisse des coûts d'entretien et de fonctionnement.

Ces installations sont vieillissantes, ayant été construites il y a 30 à 70 ans. Des investissements en capitaux sont à prévoir pour maintenir un niveau de fonctionnement suffisant pour préserver leur attrait et améliorer la qualité de vie des résidents. Comme ces actifs constituent une partie importante de chaque collectivité, il est recommandé de les maintenir en bon état et d'entreprendre des travaux d'améliorations et d'ajouts, lorsque cela semble nécessaire.

Figure 5 : Réservations annuelles des carrefours et des salles communautaires



Figure Error! Bookmark not defined. : Recouvrement des coûts pour les centres



### 6.3 Recommandations concernant les salles et centres communautaires

Installation	Numéro	Recommandations
<b>Centres communautaires – Recommandations générales</b>	24.	Maintenir les salles et centres communautaires existants en bon état en procédant à une évaluation de l'état des immeubles et à la planification de la gestion des biens.
Local Scouts	25.	Plus précisément, évaluer l'état et la longévité probable de l'édifice qui abrite le local Scouts et des autres infrastructures construites sur ce site du parc.
Bâtiment de la bibliothèque de Curran et local Scouts	26.	<p><b>Sous réserve de l'aménagement prévu d'un nouveau centre communautaire polyvalent desservant l'ensemble du canton</b>, le canton devrait évaluer la faisabilité de désaffecter le bâtiment de la bibliothèque de Curran. En ce qui concerne le bâtiment du local Scouts, son envergure et son emplacement dans le parc suggèrent que d'autres utilisations sont possibles, notamment des baux à des groupes d'utilisateurs pour l'organisation d'activités de loisirs ou spécialisées (club de gymnastique, club de boxe, arts martiaux, autres, etc.);</p> <p>Pour déterminer l'avenir de ces bâtiments, on devrait notamment tenir compte de ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réutilisation possible du bâtiment de la bibliothèque de Curran à des fins sportives (centre d'entraînement, vestiaires, etc.) à un coût réduit pour le canton.</li> <li>2. Possibilités de relocalisation pour les utilisateurs actuels du local Scouts et autres utilisations possibles du bâtiment du local Scouts comme partie intégrante du parc;</li> </ol>
Centre communautaire de Plantagenet	27.	<p>Procéder à une évaluation complète de l'état de l'immeuble; reconnaître l'immeuble à titre de carrefour communautaire essentiel et investir au besoin.</p> <p>Veiller à ce que la planification des réparations à ce bâtiment construit en 1940 soit révisée annuellement en fonction des exigences du programme de gestion des biens (nous avons remarqué que les frais engagés pour des réparations de l'ordre de 195 000 \$ en 2018 ont été comptabilisés à titre de coûts d'exploitation. La planification détaillée des investissements futurs pour des réparations au cours du cycle de vie évitera de recourir aux comptes d'exploitation.</p>
Centre communautaire de Treadwell	28.	Chercher à assurer un meilleur recouvrement des coûts grâce à une plus utilisation accrue.

Centre communautaire de Wendover	29.	<p>Procéder à l'évaluation de l'état du bâtiment de cet important carrefour communautaire; procéder à l'entretien et investir au besoin. Envisager la possibilité que ce site soit aménagé pour d'autres utilisations communautaires qui pourraient être identifiées, notamment pour des utilisations extérieures.</p> <p>Améliorer l'aménagement du parc en investissant dans des sentiers à surface dure, l'aménagement paysager et d'autres commodités pour la collectivité.</p>
Centre communautaire de Lefavre	30.	<p>Procéder à l'évaluation de l'état du bâtiment; entretenir et rénover le bâtiment et ses installations extérieures.</p> <p>Procéder à la planification à long terme des installations du site dans le but d'offrir des commodités supplémentaires, notamment des sentiers de randonnée pédestre.</p> <p>Avec l'ajout du site de l'école Saint-Joseph (qui appartient au canton) et compte tenu de son potentiel de développement à des fins récréatives, il faudrait aborder l'avenir de ces sites de manière intégrée. À titre d'exemple, les terrains situés au sud du stationnement du centre communautaire pourraient être réaffectés à des fins d'aménagement résidentiel.</p>
Forum de Curran	31.	Entretien et investir au besoin en fonction de la planification du cycle de vie des immobilisations.
Centre récréatif d'Alfred	32.	L'édifice approche la fin de sa durée de vie utile et doit donc faire l'objet d'une évaluation de son état et des coûts à prévoir durant la période visée par le Plan directeur. Un remplacement pourrait être justifié à long terme ou les services pourraient être offerts dans cette partie du centre communautaire polyvalent associé à ce site (consulter la recommandation 56 connexe pour l'ensemble du site du parc Alfred-Laroque).
Croissance des revenus	33.	Promouvoir davantage les salles communautaires comme endroits viables et abordables pour la tenue d'événements et de programmes. Cela pourrait se traduire par des revenus supplémentaires grâce à une planification améliorée des usages à ces endroits (p. ex. exercices faible impact, camps spécialisés, activités artistiques et culturelles).

## 6.4 Bibliothèques

On compte actuellement 5 bibliothèques dans le canton, situées à Alfred, Curran, Lefavre, Plantagenet et Wendover. Selon les critères de référence des services de bibliothèque, définis par les administrateurs des bibliothèques publiques rurales et urbaines de l'Ontario (ARUPLO), ces succursales desservent des populations inférieures à la définition de petite succursale de 5000 personnes par zone de desserte. D'après les informations disponibles, les bibliothèques ne respectent pas les directives relatives à la superficie minimale de 2500 à 5000 pieds carrés. Les critères de référence indiquent également qu'il est possible d'augmenter les heures de service à chaque endroit. Le sondage auprès du public confirme ces conclusions, les résidents ayant indiqué que les heures d'ouverture des bibliothèques devraient être prolongées et que le manque d'espace empêchait une plus grande variété d'utilisations et de programmes. Dans l'ensemble, les répondants au sondage ont indiqué qu'ils étaient satisfaits des bibliothèques. Cependant, le taux d'insatisfaction était plus élevé pour les bibliothèques que pour les centres et salles communautaires. En général, les répondants ont souligné la nécessité de moderniser et de mettre à jour certains aspects des bibliothèques, de même que les collections de livres. (Voir le compendium technique en annexe A pour plus de détails.)

Bien que chaque bibliothèque desserve une population locale, l'analyse ci-dessus indique qu'il est possible de regrouper les services de bibliothèque dans un nombre plus restreint de bibliothèques offrant davantage de services, ce qui permettrait de disposer de plus d'espace pour les programmes, tout en évitant des frais d'exploitation et des coûts d'immobilisation pour l'entretien des installations vieillissantes.

Figure 6 : Visites annuelles par bibliothèque

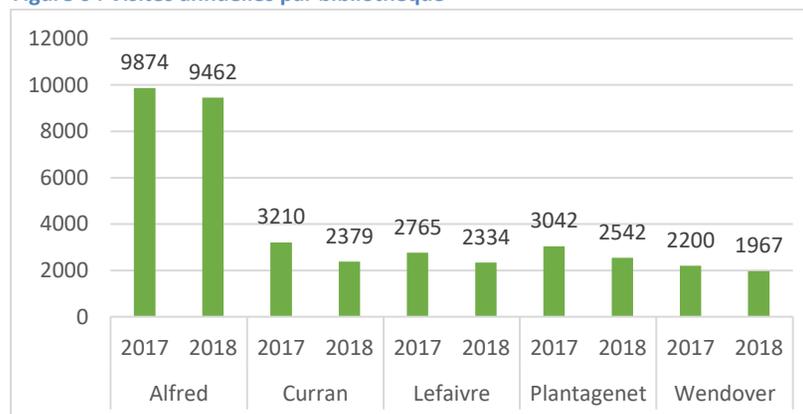
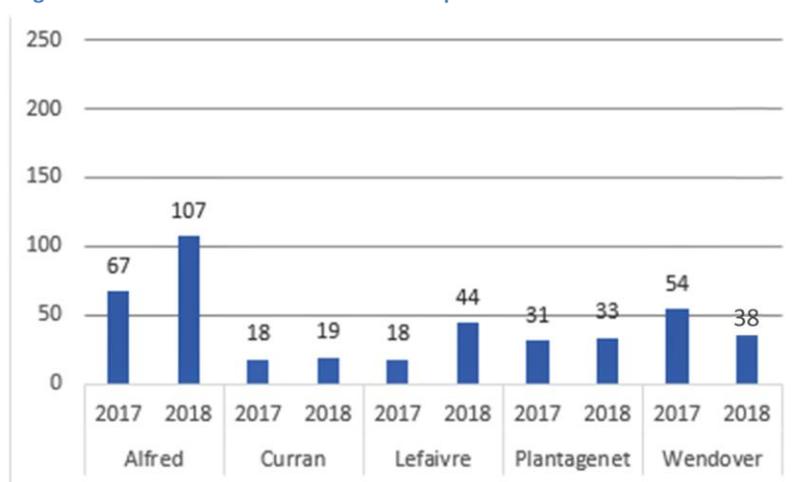


Figure 9 : Nouveaux membres de bibliothèque



## 6.5 Recommandations concernant les bibliothèques

Domaine d'intérêt	Numéro	Recommandations
<b>Niveau de service</b>	34.	Le canton devrait progressivement mettre en œuvre une stratégie pour veiller à ce que les installations et activités de la bibliothèque s'harmonisent davantage avec les réalités de petites populations au sein des collectivités desservies. Il faudra regrouper les services à plusieurs endroits.
<b>Consolidation à court terme</b>	35.	Les services de bibliothèque offerts aux succursales de Plantagenet et Curran devraient être consolidés. Le canton devrait chercher à mettre fin à l'utilisation du local Scouts et de la bibliothèque de Curran, et envisager l'avenir de ces biens en fonction d'autres besoins de la collectivité et de viabilité à long terme de ces bâtiments. Si l'on procède à la construction d'un centre communautaire polyvalent, cela pourrait permettre la désaffectation du local Scouts et de la bibliothèque Curran.
<b>Options pour répondre aux besoins de la collectivité d'Alfred</b>	36.	<p>Le canton ne devrait pas relocaliser la succursale d'Alfred de la bibliothèque dans l'édifice du campus du Collège d'Alfred. Bien qu'il soit nécessaire de relocaliser la bibliothèque en raison de la fin du bail, le canton devrait chercher un autre emplacement à Alfred. Cette succursale pourrait possiblement être intégrée au nouveau centre communautaire polyvalent si l'emplacement choisi est à Alfred.</p> <p>On pourrait envisager l'intégration d'une bibliothèque moderne au centre communautaire polyvalent pour desservir les populations d'Alfred et Plantagenet. Il serait alors possible que la bibliothèque devienne éventuellement une bibliothèque centrale, avec des sites satellites à Wendover et Lefavre.</p> <p>Si le Conseil juge essentiel de conserver une succursale de bibliothèque à Alfred, le canton devrait tenter de trouver un emplacement à long terme dans une propriété commerciale aménagé sur un terrain appartenant au canton, à proximité de la rue principale (vieille route 17), ou dans des locaux loués, mais ce n'est pas la solution privilégiée.</p>
<b>Conserver Wendover</b>	37.	On devrait, à moyen terme, poursuivre les opérations de la succursale de la bibliothèque de Wendover malgré son niveau d'utilisation relativement faible à l'heure actuelle. En tant que collectivité en pleine croissance, la possibilité d'avoir facilement accès à une bibliothèque locale

Domaine d'intérêt	Numéro	Recommandations
		<p>est jugée importante et le centre communautaire a la capacité de maintenir ce service. À plus long terme, le canton devrait envisager la possibilité de centraliser les services de bibliothèque en offrant une succursale principale intégrée à un centre communautaire moderne et à la fine pointe de la technologie (la succursale de Lefavre maintiendrait ses opérations). La question à savoir s'il faut conserver la succursale de Wendover ou opter pour une succursale centrale dépend en partie de l'emplacement de tout nouveau centre communautaire polyvalent.</p>

## 6.6 Sites envisagés pour un nouveau centre communautaire polyvalent

Les activités de mobilisation ont révélé que plusieurs résidents aimeraient bénéficier d'un centre communautaire polyvalent qui permettrait la pratique d'activités sportives et de conditionnement physique à l'intérieur, et qui aurait également la fonction de carrefour communautaire et d'espace de rassemblement pour des programmes et des activités informels de halte-accueil, notamment pour les jeunes et les aînés. Conformément aux principes clés du plan directeur visant à investir de manière stratégique dans les infrastructures de loisirs, à répondre aux besoins des populations cibles et à offrir une gamme efficace d'espaces intérieurs et extérieurs pour la pratique d'activités récréatives et culturelles communautaires, il serait avisé d'entreprendre une étude de faisabilité pour la construction d'un centre communautaire polyvalent. Les sites envisagés sont présentés dans les figures ci-dessous.

Figure 10 : Site du parc Alfred-Larocque

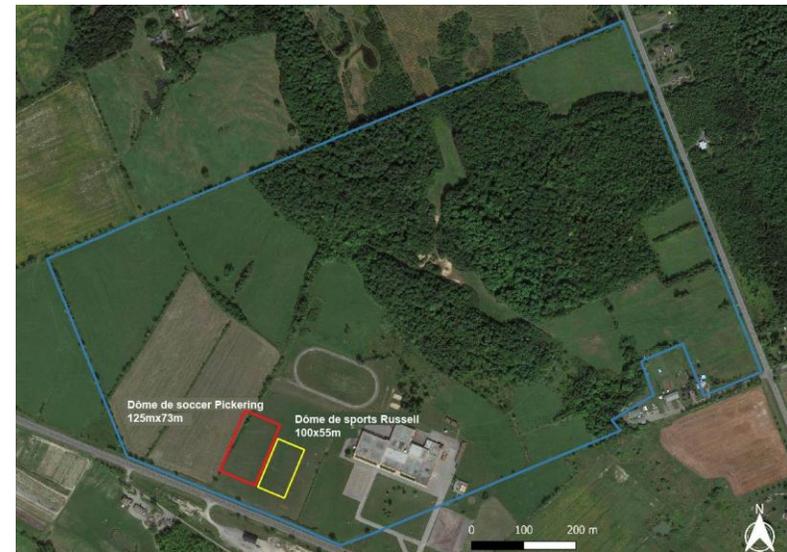


Figure 11 : Site du campus inférieur du Collège d'Alfred



(IL NE S'AGIT QUE D'EXEMPLES)

Figure 12 : Site de l'école secondaire catholique de Plantagenet



## 6.7 Recommandations concernant la possibilité d'un nouveau centre communautaire polyvalent

Les conditions suivantes sont importantes à la formulation des recommandations ci-dessous en ce qui a trait à la planification et au développement d'un centre communautaire polyvalent :

- Les besoins en matière de gymnases supplémentaires ne sont pas évidents, mais toutes ces installations sont administrées par les conseils scolaires (aucun gymnase intérieur et aucun espace polyvalent n'appartient au canton);
- Alfred n'a pas suffisamment de gymnases comparativement à Plantagenet et Wendover qui sont mieux desservis à ce niveau;
- Il existe une forte demande pour un centre communautaire polyvalent et moderne, tel que confirmé par les activités de mobilisation de la population;
- le gymnase du Collège d'Alfred n'est probablement pas une option viable; et
- l'emplacement de l'école secondaire de Plantagenet soulève la question de la propriété foncière – il s'agirait alors d'un centre communautaire financé et géré par le canton, situé sur un terrain n'appartenant pas au canton.

La taille du site est un élément important. Il serait possible d'ajouter des terrains de gazon synthétique appartenant au canton comme usage adjacent à tout centre communautaire polyvalent. L'amélioration à long terme des capacités de la collectivité à servir ses résidents sans dépendre des biens du conseil scolaire constitue un objectif à long terme de ce plan.

Installation	Numéro	Recommandations
Nouvelle construction	38.	<p>Le canton devrait chercher à aménager un centre sportif plutôt qu'un gymnase double traditionnel.</p> <p>Le canton devrait poursuivre ses recherches sur les pratiques exemplaires (au-delà du plan directeur) concernant les coûts et avantages associés à différentes formes de développement pour répondre aux besoins de la collectivité au cours des 20 prochaines années.</p> <p>Plus précisément, cela devrait comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'établissement des avantages d'un dôme gonflable polyvalent. Un élément important à considérer est le choix du revêtement de sol qui doit être compatible à des usages multiples (gazon synthétique ou autre). Il est possible d'aménager un dôme gonflable pour un sport précis avec offre de programmes multiples sans aménagement d'installations communautaires connexes. Bien que ce ne soit pas idéal, le choix d'un dôme gonflable</li> </ul>

		<p>plutôt que la construction d'un centre communautaire dont la durée de vie est d'environ 50 ans représente une économie de coûts considérable.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'établissement des avantages d'un centre communautaire polyvalent moderne doté de murs et d'une toiture fixes. Il n'est pas recommandé d'aménager un centre sportif qui n'offre aucun autre usage communautaire. Cela s'explique par les coûts associés à un bâtiment plus durable et par la possibilité de réduire les coûts d'immobilisations et les frais d'exploitation en ajoutant des salles de rencontre, des espaces réservés et dédiés aux jeunes et aux aînés, des cuisines communautaires, un petit gymnase (avec plancher de bois franc), des services de bibliothèque, des pistes de marche et plus encore.</li> </ul>
<b>Processus de mise en œuvre</b>	39.	<p>Procéder à une étude de faisabilité pour définir le meilleur aménagement, l'emplacement le plus approprié et les possibilités d'aménagements connexes d'un potentiel campus. Cela devrait être basé sur les critères essentiels suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Optimisation des ressources et occasion d'élaborer un modèle de financement;</li> <li>2. Stratégie à long terme la plus pertinente pour répondre au plus grand nombre de besoins de la collectivité, comme le démontre le présent plan;</li> <li>3. Potentiel d'efficacité opérationnelle à long terme grâce à la centralisation des services offerts à l'échelle du canton.</li> <li>4. Réserver un emplacement qui permet un contrôle municipal maximal de la planification, du développement et de l'exploitation du bâtiment et qui permet l'expansion in situ éventuelle, au besoin.</li> </ol>
<b>Stratégie de financement</b>	40.	<p>Conformément aux résultats de l'analyse, investir dans la stratégie de financement et l'analyse de rentabilisation opérationnelle nécessaires; une partie de l'analyse de rentabilisation devrait comprendre des discussions au sujet des économies et gains d'efficience à long terme qui peuvent découler de la désaffectation de certains bâtiments et faire partie du modèle de financement d'une nouvelle installation. Le canton devrait envisager la conception, l'aménagement et la mise en service d'un nouveau centre communautaire polyvalent d'ici cinq ans.</p>

## 7 Installations récréatives extérieures

### 7.1 Aperçu des installations récréatives extérieures

D'après les normes issues de la participation de la population et des groupes d'utilisateurs, l'ensemble du canton est généralement bien desservi par les installations extérieures existantes et aucune infrastructure supplémentaire ne sera nécessaire pendant la période visée par ce plan. Les figures 16 et 17 des pages suivantes résument la répartition géographique des installations récréatives extérieures, des niveaux de service actuels et prévus.

#### Besoins identifiés

Les résultats du sondage auprès du public indiquent que les résidents sont généralement satisfaits des installations extérieures. Les répondants ont indiqué qu'ils étaient surtout satisfaits des parcs, des terrains de jeux, des terrains de balle et des piscines, et qu'ils étaient le moins satisfaits du planchodrome, de la marina, des rampes de mise à l'eau et des terrains de volleyball.

Parmi les principaux thèmes qui émergent de la mobilisation de la population, notons la nécessité d'aménager un parc pour chiens, d'augmenter le nombre de sentiers pédestres et pour la raquette, et d'améliorer les pistes cyclables et le terrain de balle de Plantagenet. Les répondants ont exprimé leur inquiétude quant à l'état des rampes de mise à l'eau, notant des problèmes de sécurité et le fait que les grands bateaux ne peuvent pas être mis à l'eau du fait que l'eau n'est pas assez profonde à cet endroit. Les répondants ont également indiqué qu'ils souhaitaient voir davantage de commodités le long des berges, telles que des bancs, des abris ombragés, des sentiers et des barbecues, afin d'offrir davantage de possibilités de loisirs et d'attirer les touristes.

Parmi les 70 % de répondants au sondage ayant indiqué se déplacer à l'extérieur du canton pour utiliser d'autres installations récréatives extérieures, ceux-ci ont indiqué le faire principalement pour accéder aux parcs nationaux et provinciaux, ainsi qu'aux planchodromes et aux parcs à vélos d'autres municipalités.

55 % des répondants au sondage (n=342) ont indiqué qu'ils aimeraient bénéficier d'installations récréatives extérieures supplémentaires. Les suggestions sont illustrées dans la figure ci-dessous. (Voir le compendium technique en annexe A pour plus de détails.)

Figure 13 : Demandes d'installations récréatives extérieures supplémentaires

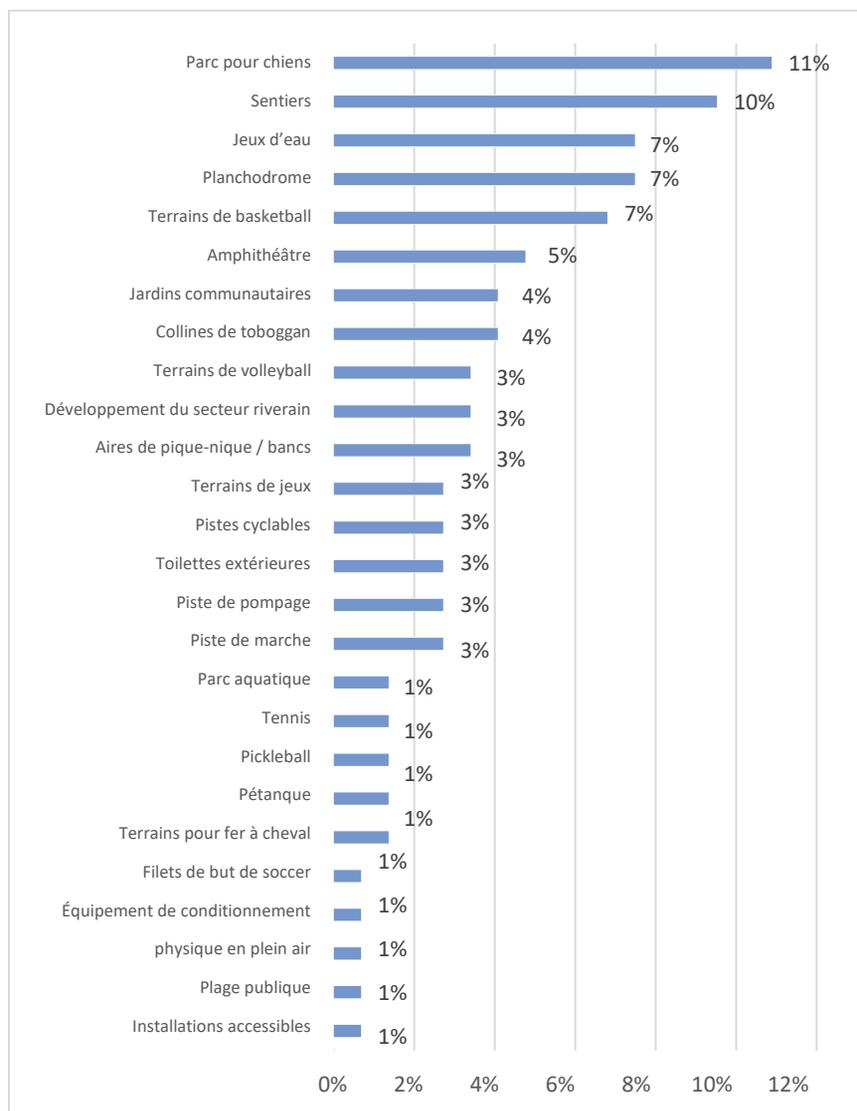


Figure 14 : Carte des installations récréatives extérieures à Alfred et Plantagenet

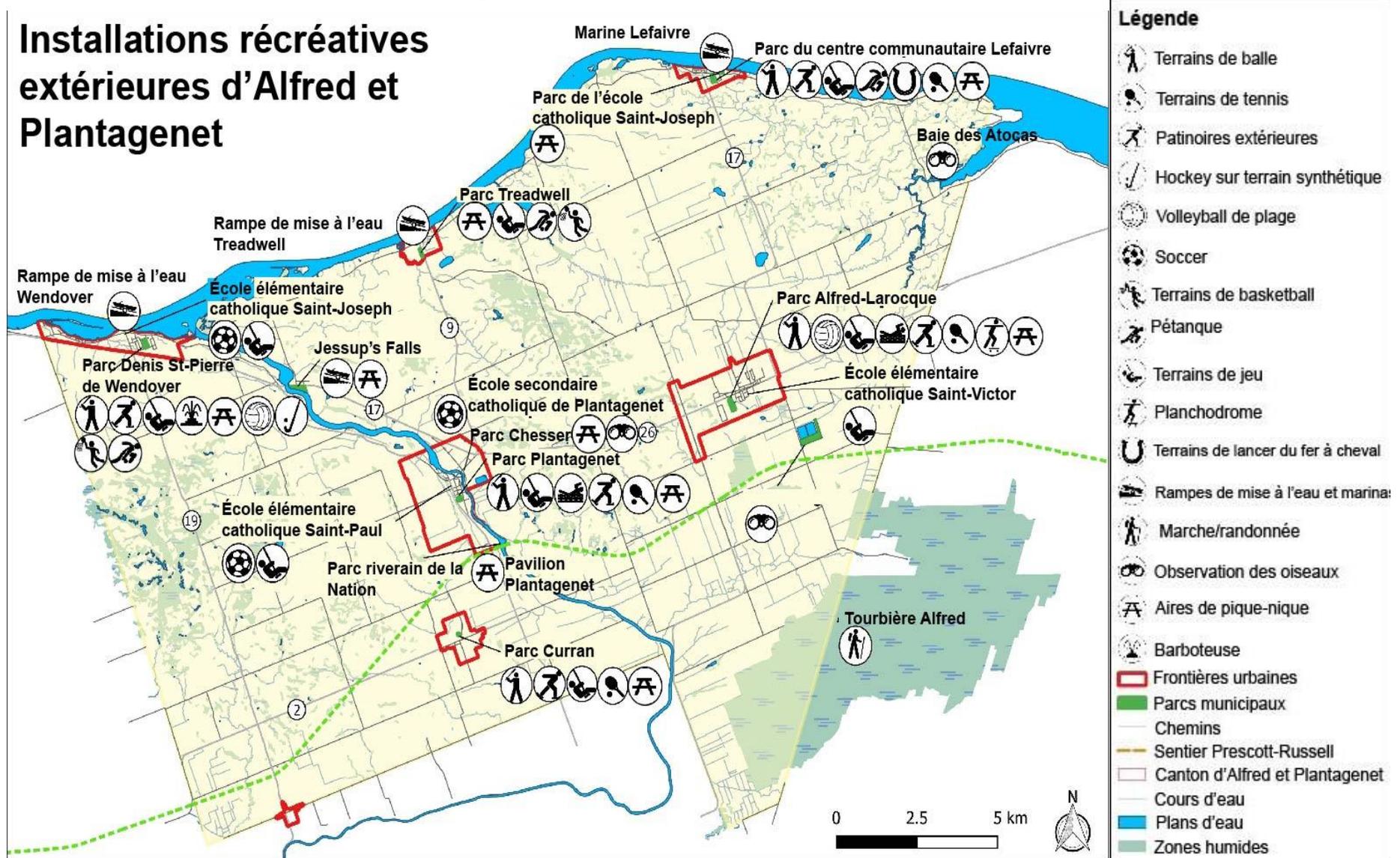


Figure 15 : Résumé de l'approvisionnement et du niveau de service des installations récréatives extérieures

Installation	Approvisionnement	Niveau de service visé	Niveau de service actuel	Niveau de service prévu pour 2021	Niveau de service prévu pour 2031
Terrains de balle	9,5 («approvisionnement actuel»)	1: 90 participants inscrits	1: 30 participants inscrits	1: 32 participants inscrits*	1:36 participants inscrits*
Terrains de soccer	4,75 («approvisionnement actuel»)	1: 80 participants inscrits	1: 42 participants inscrits	1: 45 participants inscrits*	1: 50 participants inscrits*
Terrains de basketball	1,5**	1: 800 jeunes (10-19 ans)	1: 607 jeunes (10-19 ans)	1 : 654 jeunes (10-19 ans)	1 : 723 jeunes (10-19 ans)
Terrains de jeux	9***	1 terrain de jeux dans un rayon de 400 à 800 m des principales zones résidentielles	La norme basée sur la population ne s'applique pas aux terrains de jeux	S.O.	S.O.
Planchodromes	1	1: 5 000 jeunes (10-19 ans)	1: 910 jeunes (10-19 ans)	1: 981 jeunes (10-19 ans)	1: 1 085 jeunes (10-19 ans)
Aires de jeux d'eau (barboteuses)	1	1: 5 000 enfants (0-9 ans)	1 : 1 010 enfants (0-9 ans)	1 : 1 180 enfants (0-9 ans)	1 : 1 540 enfants (0-9 ans)
Patinoires extérieures	5	1: 4 000 résidents	1: 1 936 résidents	1: 2 088 résidents	1: 2 310 résidents
Terrains de tennis	6	1: 4 000 résidents	1: 1 613 résidents	1: 1 740 résidents	1: 1 925 résidents
Terrains de volleyball de plage	3	S.O.	1: 3 227 résidents	1: 3 480 résidents	1: 3 850 résidents
Terrains de pétanque	2	S.O.	1: 4 840 résidents	1: 5 220 résidents	1: 5 775 résidents
Terrains pour fer à cheval	1	S.O.	1: 9 680 résidents	1: 10 440 résidents	1: 11 550 résidents
Rampes de mise à l'eau/marina	3	S.O.	1: 3 227 résidents	1: 3 480 résidents	1: 3 850 résidents
Piscines extérieures	2	S.O.	1: 4 840 résidents	1: 5 220 résidents	1: 5 775 résidents

\*Les projections supposent que la proportion de participants inscrits par rapport à la population demeure la même pendant la période de planification.

\*\*Les demi-terrains ont été comptés comme 0,5 terrain.

\*\*\* Comprend 3 terrains de jeux appartenant au conseil scolaire.

## 7.2 Terrains de jeux

Le canton possède et exploite 6 terrains de jeux. Il y a également 3 terrains de jeux appartenant au conseil scolaire, pour un total de 9 terrains de jeux.

### Norme actuelle

Un terrain de jeu situé dans un rayon de 400 à 800 m d'une zone résidentielle est généralement considéré comme le niveau de service visé pour les terrains de jeux (plutôt que les normes de population). Treadwell et Curran respectent actuellement cette norme, tandis que de petits écarts de service existent dans les villages d'Alfred, Plantagenet et Lefaivre. Comme les zones résidentielles sont toujours situées à une distance raisonnable des parcs et terrains de jeux, et en raison de la faible population dans les villages, il est peu probable que des terrains de jeux et parcs supplémentaires soient nécessaires dans ces zones.

À Wendover, l'écart de service est plus important vers l'ouest. Les niveaux de service des terrains de jeux sont présentés dans les figures suivantes.

Figure 16 : Niveau de service des terrains de jeu de Wendover

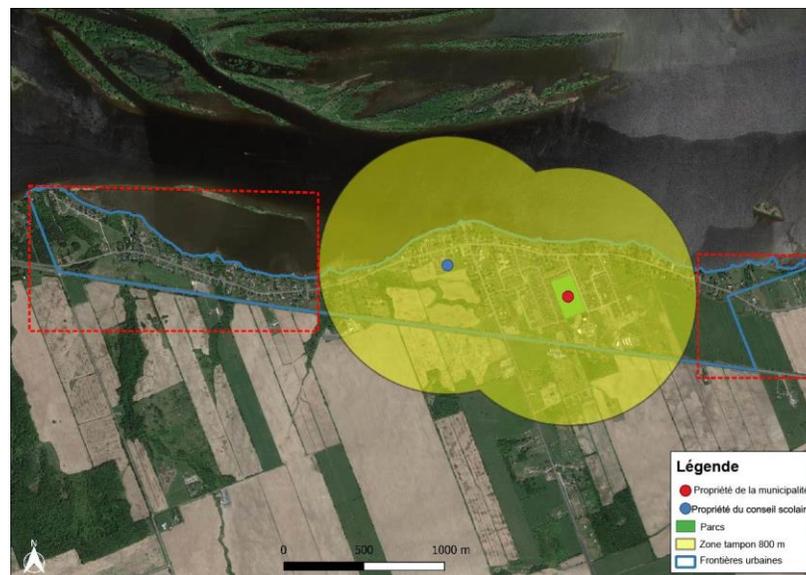


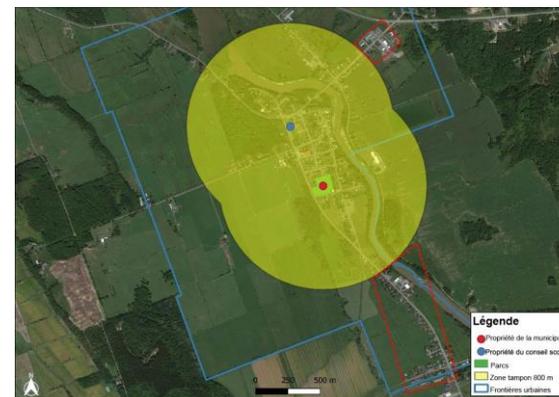
Figure 17 : Niveau de service des terrains de jeux de Lefaivre



Figure 18 : Niveau de service des terrains de jeux d'Alfred



Figure 19 : Niveau de service des terrains de jeux de Plantagenet



### 7.3 Évaluation du site de l'école catholique Saint-Joseph et de la marina Lefavre

Le canton est récemment devenu propriétaire du site de l'école catholique Saint-Joseph, fermée en décembre 2016; la démolition de l'ancienne structure scolaire étant prévue pour 2020. Le site est actuellement utilisé pour les célébrations de la fête du Canada organisées par le canton. Les résultats du sondage auprès du public confirment que les résidents sont favorables au réaménagement du site pour améliorer les possibilités de loisirs.

Il existe trois parcelles importantes à proximité l'une de l'autre qui devraient être évaluées de manière coordonnée en vue d'une utilisation et d'un investissement futurs :

- **Parc du centre communautaire Lefavre** : cette grande parcelle est sous-utilisée et pourrait être rationalisée par la cession des terrains situés pour la plupart au sud de l'aire de stationnement
- **Ancien bâtiment municipal et garage du service des Travaux publics** : bien que la portion avant de ce site comprenant le bâtiment municipal puisse représenter une occasion de réaménagement, le reste de ce site est actuellement utilisé par le service des Travaux publics.
- **Site de l'école Saint-Joseph et marina** : ce très grand site a le potentiel de devenir un parc public d'envergure régionale.

Figure 20 : Site de l'école catholique



## 7.4 Recommandations concernant les loisirs

Installation	Numéro	Recommandations
<b>Approche axée sur la gestion des actifs</b>	41.	<p>Le canton devrait s'appuyer sur son plan de gestion des biens (PGB) pour définir les priorités en matière de planification des immobilisations pour sa gamme d'installations, d'espaces ouverts et de sentiers extérieurs.</p> <p>Sous réserve des besoins budgétaires annuels du canton, se rapporte à la durée de fin de vie utile stipulée dans le PGB. Procéder à l'évaluation de l'état des installations, nécessaire au processus de prise de décision et de planification lié aux biens afin de déterminer si le remplacement est justifié (c.-à-d. vérifier l'évaluation pro forma qui sous-tend le PGI); prolonger la durée de vie des infrastructures en tenant compte de la vaste gamme de considérations liées à la sécurité publique, à la qualité, au fonctionnement, aux immobilisations et aux coûts d'exploitation.</p>
	42.	Dans les nouveaux secteurs résidentiels, viser un niveau de service d'un (1) terrain de jeu dans un rayon de 400 à 800 m à pied des habitations résidentielles, afin d'assurer un accès pratique pour les résidents et, en particulier, les familles avec enfants.
<b>Aires de jeux</b>	43.	Évaluer la faisabilité d'ajouter une (1) nouvelle structure de jeu dans le quartier résidentiel Ouest de Wendover pour combler l'écart de service.
	44.	Entretien l'équipement de jeu existant pour que la collectivité puisse continuer à l'utiliser. L'entretien et l'efficacité opérationnelle devraient être évalués dans le cadre d'un exercice approfondi de planification de la gestion des biens.
	45.	Suivre les directives de la CSA quant à la construction des terrains de jeux et s'assurer que tous les terrains de jeux sont régulièrement inspectés et entretenus par le personnel qualifié.
	46.	Examiner et analyser les tendances et les innovations en matière de conception et d'aménagement des terrains de jeu, et envisager des solutions de rechange aux structures traditionnelles des terrains de jeu (p. ex., terrains de jeu naturalisés, etc.). Cela pourrait contribuer à réduire les exigences en matière d'entretien.

Installation	Numéro	Recommandations
<b>Patinoires extérieures</b>	47.	Continuer d'entretenir les patinoires du canton utilisées à des fins communautaires.
	48.	Étudier la possibilité d'installer un toit sur l'une des patinoires pour pouvoir ainsi offrir une meilleure programmation saisonnière locale (1 seule patinoire en raison des coûts.) La meilleure opportunité est à Wendover.
<b>Terrains de soccer</b>	49.	Continuer de faciliter l'accès aux terrains de soccer grâce à un partenariat avec le conseil scolaire et au maintien de la politique d'utilisation communautaire des installations scolaires.
<b>Terrains de basketball</b>	50.	Poursuivre l'installation de filets de basketball sur les terrains des patinoires extérieures afin d'accroître la répartition géographique des terrains de basketball extérieurs dans le canton, en fonction de la demande locale et des données démographiques.
<b>Activités pour les jeunes</b>	51.	Explorer les possibilités par projet, d'installations sportives à plus petite échelle comme des « planchodromes » ou des « pistes de BMX » à Wendover ou à Plantagenet afin d'améliorer la répartition géographique de ces installations dans le canton.
<b>Parcs pour chiens</b>	52.	Le canton devrait évaluer la possibilité d'aménager des parcs pour chiens sans laisse dans les parcs sous-utilisés (p. ex., parcs Plantagenet, Treadwell, Chesser).
<b>Quais, marina et rampes de mise à l'eau</b>	53.	Continuer d'entretenir et d'exploiter les rampes de mise à l'eau et la marina à des fins d'usage communautaire.
<b>Parc de Treadwell</b>	54.	Le canton devrait entretenir le parc pour y permettre l'accès public, y compris l'abri de pique-nique, le terrain de jeu et le filet de basketball; le canton devrait désaffecter le terrain de baseball et tenir compte du potentiel de cet emplacement comme endroit à considérer pour l'ajout d'un dôme sportif plus petit si cela est l'option privilégiée à titre de bâtiment polyvalent.
<b>Parc de Plantagenet</b>	55.	Améliorer le terrain de baseball (éclairage), entreprendre une évaluation de l'état des installations aquatiques, développer un plan pour la réaffectation du bâtiment qui abrite le local Scouts et envisager une utilisation intérieure du local Scouts.

Installation	Numéro	Recommandations
<b>Parc Larocque d'Alfred</b>	56.	<p>En tant qu'actif majeur pour le canton, envisagez de développer un plan directeur complet pour l'ensemble du parc. Plus précisément :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- envisager un plan directeur pour les terrains qui englobent la partie et le lien à la zone boisée, afin de développer et d'augmenter les activités de loisirs possibles;</li> <li>- envisager la création d'un lien entre les sentiers et les terrains boisés vers le sud-ouest;</li> <li>- entretenir et investir dans le centre récréatif à court à moyen terme, sous réserve d'une analyse de planification pour un nouvel immeuble polyvalent ou une bibliothèque centrale dans le secteur Plantagenet Alfred;</li> <li>- investir à court terme dans l'amélioration de l'aménagement paysager à proximité du centre récréatif; et</li> <li>- entreprendre une évaluation de l'état des installations aquatiques.</li> </ul>
<b>Parc de Curran</b>	57.	<p>Tenir compte des besoins de la collectivité en organisant des consultations sur la possibilité de désaffecter la bibliothèque à cet endroit et de réaménager le bâtiment;</p> <p>Le canton devrait envisager la désaffectation du terrain de baseball existant puisqu'il n'est pas utilisé depuis plusieurs années.</p> <p>Le canton devrait envisager la désaffectation du terrain de tennis existant et préparer un plan conceptuel de réaménagement du parc comme fondement à la mise en œuvre de toute politique future de gestion des immobilisations. Le plan conceptuel peut être lié à la consultation que nous suggérons dans cette recommandation concernant les besoins de la collectivité dans le parc et la désaffectation de la bibliothèque.</p>

Installation	Numéro	Recommandations
<b>Site de l'école catholique Saint-Joseph et marina Lefavre</b>	58.	Le canton devrait entreprendre une planification combinée pour les trois sites adjacents (Saint-Joseph, la marina Lefavre et le parc/centre communautaire Lefavre) au moyen d'un plan directeur de conception intégré pour le développement à long terme de chaque site.
	59.	Le canton devrait continuer d'exploiter la marina pendant que des plans sont définis pour l'investissement dans un parc régional sur le terrain de jeu Saint-Joseph. À long terme, il pourrait être possible de commercialiser davantage la marina parallèlement aux activités saisonnières du site de l'ancienne école Saint-Joseph.
	60.	Entretien et investir dans le site de Saint-Joseph comme emplacement privilégié du canton pour les célébrations de la fête du Canada et développer davantage la capacité d'accueil des événements. Au fil du temps, concevoir un parc qui pourrait comprendre les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Aménagement du <b>secteur riverain du site</b>, en intégrant possiblement les éléments suivants :               <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Promenade ou voie d'accès quatre-saisons et protection des berges/marches menant au rivage;</li> <li>ii. Belvédère et commodités connexes; et</li> <li>iii. Fausse plage au sommet de la rive ou autres caractéristiques riveraines saisonnières.</li> </ul> </li> <li>b. En lien avec l'amélioration du paysage riverain, développer le potentiel de la marina en tant que point d'accès à la rivière, en intégrant davantage la marina au nouveau parc riverain. Cela pourrait inclure :               <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Agrandissement du stationnement et de l'accès;</li> <li>ii. Ajout de services commerciaux saisonniers (nourriture, location) dans le parc à proximité de la marina;</li> <li>iii. Configuration favorable aux petits et grands événements à proximité de la marina, en intégrant, notamment des éléments de conception qui</li> </ul> </li> </ul>

Installation	Numéro	Recommandations
		<p>permettent de plus petits rassemblements, cours et événements commerciaux;</p> <p>c. Évaluation des options pour les terrains de l'école. Cela devrait comprendre un examen de l'utilisation optimale de la façade, compte tenu des clauses restrictives qui régissent la vente future de ces terres. Dans le cadre de cette évaluation, tenir compte des répercussions de l'aménagement privé des terrains par rapport à la possibilité de créer un parc public distinct et un corridor avec vue sur la rivière des Outaouais.</p> <p>Étudier les options de conception du parc pour l'ensemble du site, en vue de la tenue d'événement en considérant notamment la mise en valeur des caractéristiques naturelles du site pour un amphithéâtre saisonnier et des pelouses adjacentes. Songer à la possibilité d'une utilisation passive du site lorsqu'il n'est pas utilisé pour des événements et à la possibilité de permettre des activités de groupe ou sportives. Cela exclut la construction de terrains de jeux en faveur d'un espace ouvert.</p>
	61.	<p>Entretien des terrains actuellement utilisés par le service des Travaux publics jusqu'à ce que la réaffectation des opérations soit activement envisagée. À ce moment, il faudrait songer à céder les terrains.</p>
	62.	<p>Consulter le public au sujet des améliorations à apporter au parc communautaire Lefavre, qui pourraient comprendre l'aménagement de sentier trois saisons dans le parc pour promouvoir la santé et le bien-être communautaires. Dans ce contexte, il faut déterminer si la cession des terrains dans la partie sud du site est justifiée.</p>

## 8 Parcs, sentiers et espaces ouverts

### 8.1 Classification et approvisionnement des parcs

Les parcs du canton totalisent actuellement 25,1 ha (10 parcelles). La norme actuelle est de 2,6 hectares par 1000 habitants, ce qui est une norme comparable à celle d'autres municipalités similaires. Pour maintenir cette norme au cours de la période de planification, il faudra 0,5 hectare de parc supplémentaire.

L'aire de conservation de Jessups' Falls, un site de 5,6 ha administré par les autorités de la Conservation de la Nation Sud et dont les coûts sont partagés avec le canton, fait partie de l'approvisionnement de parcs. L'aire de conservation est fréquemment utilisée, comptant 11 387 visiteurs en 2018 et 16 824 en 2017.

Le plan officiel du canton ne classe pas les parcs selon une hiérarchie. Aux fins du présent plan directeur, les parcs municipaux (y compris l'aire de conservation de Jessup's Falls) ont été classés en fonction de leur fonction et de leur niveau de service, tel que représenté à la figure 23.

La carte de la page suivante illustre la répartition géographique des parcs dans le canton.

Figure 21 : Système de classification des parcs

Classification	Objet/ fonction	Zone de service	Parcelles	Superficie (ha)	Norme actuelle	Parcs
Parcs de canton	Loisirs actifs / passifs  Sport, activités sociales/cul- turelles, événements	Sert les besoins du canton	6	18,7	1,9 ha par 1000 résidents	Alfred- Larocque, Denis Saint- Pierre, Lefaiivre, Plantagenet, école catholique Saint-Joseph, aire de conservation de Jessups' Falls
Parcs communautaires	Loisirs actifs / passifs  Points d'intérêt communau- taires	Sert la collectivité locale / les environs.	2	3,5	0,4 ha par 1000 résidents	Treadwell, Curran
Parcs de quartier	Loisirs actifs/passifs  Points d'intérêt de quartier	Quartier local, 400 à 800 m (5-10 minutes de marche)	2	2,9	0,3 ha par 1000 résidents	Parc Chesser, parc riverain de la Nation
<b>Total (arrondi)</b>			<b>10</b>	<b>25,1</b>	<b>2,6 ha par 1000 résidents</b>	

# Parcs et espaces ouverts d'Alfred et Plantagenet

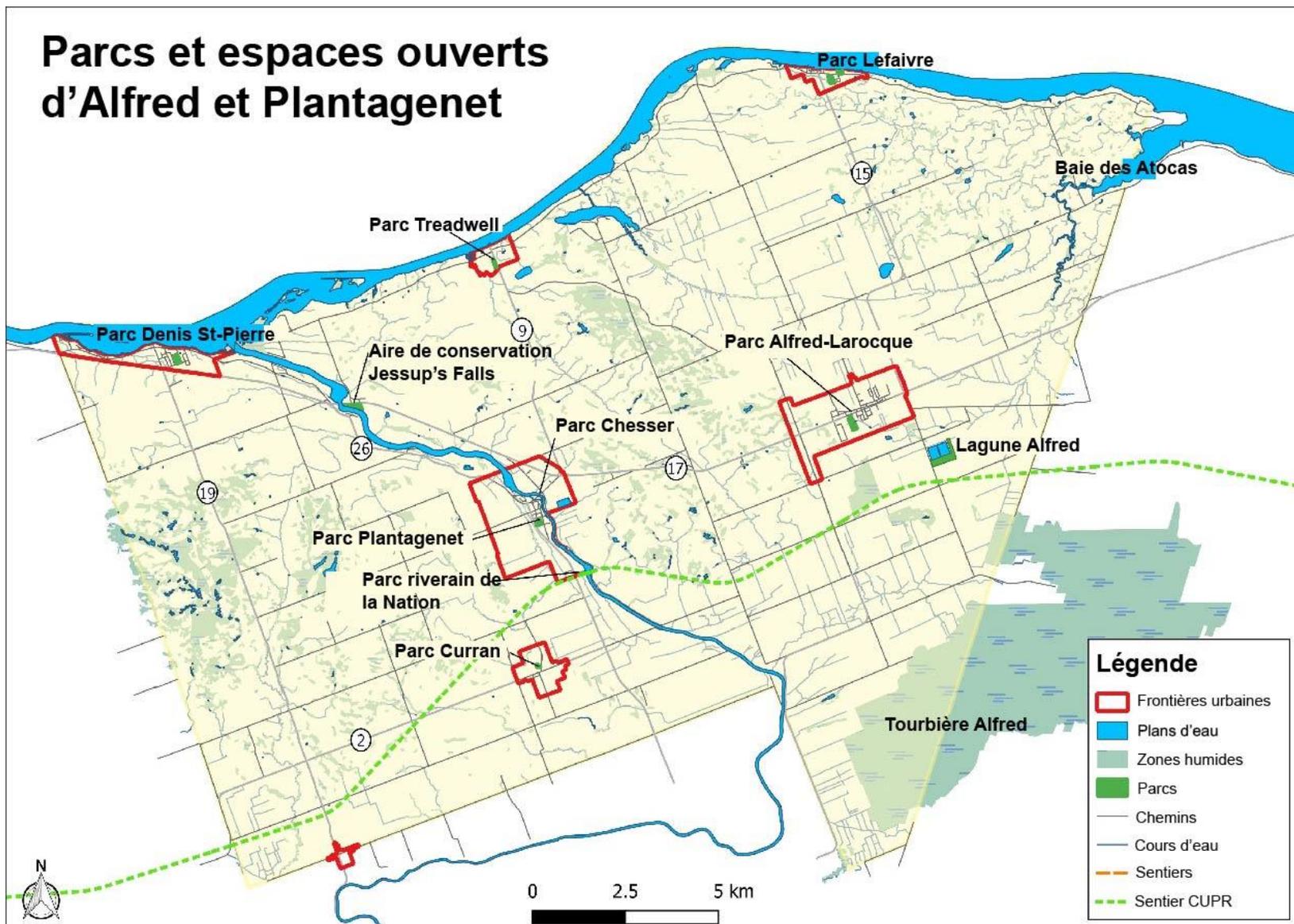


Figure 22 : Répartition géographique des parcs, des sentiers et des terres naturelles

## 8.2 Sentiers et terres naturelles

S'ajoutant aux parcs du canton, les sentiers, les espaces ouverts et les terres protégées proposent aussi d'autres endroits où pratiquer des activités en plein air.

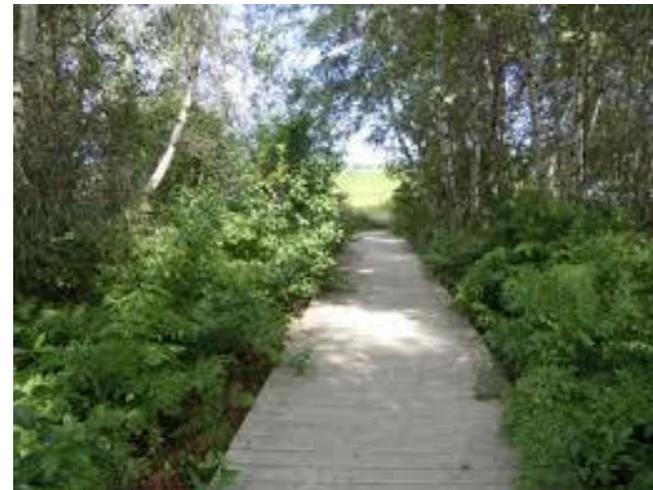
Le canton est traversé par le sentier récréatif Prescott et Russell, un corridor de 72 km longeant l'ancien chemin de fer du CN, actuellement géré par la Corporation du Sentier récréatif de Prescott et Russell. Le sentier fait partie du réseau cycliste régional de Prescott-Russell, qui comprend également un réseau routier constitué de routes de comté, dont certaines sont dotées d'accotements pavés, et de routes municipales sans accotements pavés dans le canton. Le sentier récréatif PR est l'un des principaux liens qui relient l'Île-de-Montréal à la région de la capitale nationale du Canada (Ottawa et Gatineau). Il est considéré comme l'épine dorsale du réseau touristique et récréatif régional reliant les milieux de vie, les infrastructures récréatives et les biens du patrimoine naturel. Le sentier est ouvert aux cyclistes, randonneurs, coureurs, ainsi qu'aux skieurs, raquetteurs et motoneigistes en hiver. Le principal point d'accès dans le canton est le pavillon de Plantagenet. Les autres sentiers comprennent les sentiers de VTT et de motoneige entretenus par le Club de VTT de l'Est de l'Ontario et la Fédération des clubs de motoneige de l'Ontario.

Les espaces ouverts et les aires de conservation du canton comprennent la tourbière d'Alfred, la lagune d'Alfred et la Baie des Atocas. La tourbière d'Alfred, située à la limite sud-est du canton, est la plus grande tourbière de haute qualité du sud de l'Ontario et est désignée comme zone humide de classe 1 et zone d'intérêt naturel et scientifique (ZINS). Constituée de terres achetées au fil des ans à des propriétaires privés par des organismes de conservation, une promenade de 273 m avec des panneaux d'interprétation entretenus par la Conservation de la Nation Sud y a

été aménagée. En partenariat avec les organismes de conservation, il est possible pour le canton d'agrandir la promenade et de multiplier les occasions d'éducation environnementale et les possibilités touristiques.

Il est possible d'observer les oiseaux dans la lagune d'Alfred, propriété du canton, où l'on retrouve une tour d'observation des oiseaux, et sur les terres appartenant à Canards illimités dans la baie des Atocas, à la limite nord-est du canton. Ces sites sont actuellement dépourvus de sentiers ou de chemins. Il y a donc possibilité de développer des sentiers, de proposer des possibilités de vie plus active et de promouvoir Alfred et Plantagenet comme site d'observation des oiseaux en partenariat avec les organismes de conservation et le Service du tourisme du comté.

La Conservation de la Nation Sud délivre également des permis de chasse sur ses terres par l'intermédiaire du canton.



*Promenade d'Alfred*

### 8.3 Atteinte de niveaux de service appropriés pour les parcs

Les changements apportés à la législation ontarienne en matière d'aménagement (notamment, l'introduction de la stratégie d'établissement des avantages communautaires et la redevance pour les avantages communautaires qui en découlent) exigés des municipalités par la *Loi de 2019 pour plus de logements et plus de choix*, se traduisant par des modifications à la *Loi sur l'aménagement du territoire*, de la *Loi sur les redevances d'aménagement*, ainsi que d'autres lois qui auront des répercussions importantes sur la façon dont les municipalités paient et approvisionnent les nouveaux parcs. Les modifications législatives comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Suppression de la disposition sur l'affectation de terrains à la création de parcs ou sur le règlement financier en remplacement de la cession de terrains; et
- Limitation de l'utilisation du taux de base pour les parcs en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, articles 42 (Parcs) et 51 (Plan de lotissement).

Les municipalités passeront à un régime de redevance pour les avantages communautaires ou continueront à demander la cession de leurs parcs aux taux de base de la disposition des parcs prévus au paragraphe de l'article 42 de la *Loi sur l'aménagement du territoire* si elles ne perçoivent pas de redevance pour les avantages communautaires. Les exigences alternatives ont été abrogées, tout comme l'article 37.

Afin de facturer les avantages communautaires, une stratégie d'établissement des avantages communautaires doit être mise en place pour justifier les dépenses en immobilisations.

Selon la façon dont cela est mis en œuvre, cela peut signifier une réduction des fonds et l'acquisition potentielle de parcs dans le cadre du processus de développement. Le mécanisme proposé pour l'acquisition de parcs par le biais des redevances pour les avantages communautaires est basé sur un pourcentage prescrit de la valeur marchande du terrain la veille de la délivrance du permis de construire. Les pourcentages maximums proposés sont les suivants :

- Les municipalités à palier unique : 15 %
- Les municipalités de palier inférieur : 10 %
- Les municipalités de palier supérieur : 5 %

La date de la proclamation des changements n'a pas encore été fixée.

En ce qui concerne l'impact sur le mandat du plan directeur, il faut faire preuve de flexibilité en termes de recommandations et d'approches adoptées pour les questions relatives aux parcs, notamment à ce qui a trait à leur acquisition, à leur localisation et, ultimement, à leurs niveaux de service. Les besoins de la collectivité mis de l'avant dans tout plan directeur deviennent la base de la planification des immobilisations à venir. La mise en œuvre d'un plan directeur des parcs, des loisirs et de la culture doit donc être soumise à un contrôle minutieux de son applicabilité et de sa conformité au nouvel environnement politique.

Les recommandations incluses dans le présent plan directeur qui pourraient être affectées par ces changements concernent notamment les parcs, comme le prévoit la présente section du rapport.

## 8.4 Recommandations concernant les parcs, les sentiers et les espaces ouverts

Domaine d'intérêt	Numéro	Recommandations
<b>Classification et approvisionnement des parcs</b>	63.	Au cours de la période visée par le plan, maintenir la norme actuelle de 2,6 ha pour 1 000 résidents. Conformément à la croissance démographique prévue, cela se traduit par l'ajout 0,5 ha de parc d'ici 2031.
	64.	Maintenir les parcs existants dans les villages, qui doivent être considérés comme des centres de loisirs extérieurs pour leurs collectivités respectives.
	65.	Adopter un système de classification des parcs, conformément au présent plan, à titre d'orientation stratégique du canton en matière de planification, de hiérarchie et d'approche pour l'acquisition, la conception, le développement et les programmes offerts dans les parcs.
	66.	Explorer la possibilité d'augmenter l'utilisation du parc de Treadwell comme lieu de rassemblement à Alfred et Plantagenet, notamment en attirant plus d'événements et de spectacles en plein air à l'année.
	67.	Renouveler l'entente de partage des coûts avec la SNC pour l'aire de conservation de Jessup's Falls et faciliter les partenariats avec les groupes communautaires (p. ex. le Club Lions) pour les améliorations futures, comme une nouvelle aire de repos.
<b>Acquisition de terrains pour parcs</b>	68.	Continuer de suivre de près l'évolution du projet de loi 108 et des modifications connexes à la <i>Loi sur l'aménagement du territoire</i> en ce qui a trait à l'acquisition de parcs et mettre à jour les documents de politique, au besoin.
	69.	Respecter la norme relative aux parcs en utilisant diverses stratégies d'acquisition au besoin. Cela peut comprendre l'affectation de parcs grâce à l'aménagement, le don de terres, l'accès aux concessions, les fiducies foncières, les servitudes de conservation, l'échange de terres, les ententes de partenariat ou l'achat direct.
	70.	Poursuivre l'acquisition d'aires naturelles et de parcelles riveraines stratégiques pour les parcs et chercher à établir des partenariats avec les propriétaires fonciers riverains pour offrir davantage de possibilités de loisirs le long du secteur riverain, comme des sentiers pédestres ou des pistes cyclables.

Domaine d'intérêt	Numéro	Recommandations
	71.	Mettre à jour le plan officiel du canton pour y inclure des politiques qui énoncent clairement les intentions du canton en ce qui a trait à l'atteinte de tous les niveaux de service liés aux parcs comme fondement du processus d'approbation de l'aménagement. Cette mise à jour devrait inclure le système de classification des parcs et peut être effectuée lors du prochain examen exhaustif ou au moyen d'une modification au Plan officiel.
	72.	Explorer la possibilité d'un partenariat avec l'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAIO) pour le développement des anciens terrains récréatifs et de la forêt écologique sur les terrains du campus supérieur en vue d'offrir des possibilités récréatives (p. ex., parc pour chiens, sentiers pédestres, emplacement potentiel d'un centre récréatif polyvalent).
<b>Conception des terrains de parcs et commodités</b>	73.	Favoriser la participation de la collectivité aux projets de conception, de développement et de renouvellement des parcs en obtenant les commentaires de la population pendant le processus de planification et de conception, en favorisant les partenariats dans le développement et le renouvellement des parcs et en sensibilisant la population aux projets et initiatives des parcs par le biais de communications publiques efficaces.
	74.	Lors de la planification de nouveaux parcs, le canton devrait tenir compte des répercussions opérationnelles potentielles et évaluer les répercussions futures sur les ressources de chaque aspect/commodité.
	75.	Lors de la conception de nouveaux parcs ou de la revitalisation de parcs existants, évaluer la faisabilité d'installer de l'équipement de conditionnement physique extérieur et d'autres éléments de jeu alternatifs ou de mettre en valeur les éléments naturels dans des espaces sous-utilisés ou en remplaçant l'équipement de terrain de jeu classique.
	76.	Veiller à ce que les nouveaux parcs soient conçus en tenant compte du confort, de la sécurité et de l'accessibilité de l'utilisateur, en tenant compte du principe de la prévention du crime par l'aménagement du milieu (PCAM) ou de principes semblables, ainsi qu'en respectant les normes de conception de la LAPHO.
<b>Gestion de l'environnement</b>	77.	Intégrer des mesures de réduction de l'empreinte carbone dans les parcs, à mesure que de nouveaux parcs sont aménagés ou que des parcs existants sont rénovés, lorsque cela est possible. Cela pourrait contribuer à la durabilité environnementale dans le canton.

Domaine d'intérêt	Numéro	Recommandations
<b>Terrains et sentiers pédestres</b>	78.	<p>Établir des partenariats avec des organismes, des groupes ou des entreprises locales (SNC, la Corporation du Sentier récréatif de Prescott et Russell, ARIO' etc.) pour l'entretien les sentiers existants et le développement de futurs sentiers pour offrir un éventail de possibilités en été et en hiver.</p> <p>Les types d'utilisations permises devraient être évalués au cas par cas. Poursuivre l'expansion des parcs naturels et des réseaux de sentiers existants et entreprendre des activités de restauration pour aménager des corridors qui servent à des fins écologiques, passives et de transport actif et atteindre ainsi l'objectif du Plan officiel visant 30 % de couverture terrestre naturelle.</p>
	79.	<p>Explorer des partenariats et des accords d'exploitation avec SNC, TPRT, Canards illimités et d'autres organismes environnementaux et ornithologiques locaux et régionaux pour la revitalisation et l'expansion de l'infrastructure récréative, y compris la tourbière d'Alfred, la Baie des Atocas, et la tour d'observation des oiseaux dans la lagune d'Alfred. Collaborer avec ces partenaires pour promouvoir davantage ces sites en tant qu'activités récréatives et attractions touristiques.</p>
	80.	<p>Le canton reconnaît la valeur récréative de la tourbière Alfred et appuie les efforts visant à améliorer l'accès de la population à ce système écologique unique. Le canton est en faveur de l'amélioration de l'infrastructure et de la signalisation du sentier, et travaillera en partenariat avec la Conservation de la Nation Sud et Parcs Ontario, au besoin.</p>
	81.	<p>Reconnaître et promouvoir la chasse et le piégeage sur les terres de l'office de protection de la nature à des fins récréatives dans le canton.</p>
	82.	<p>Développer continuellement des initiatives novatrices et engageantes, en partenariat avec la SNC et d'autres experts en gestion environnementale, qui encouragent la gérance environnementale et le rôle des individus dans le maintien et l'amélioration des systèmes écologiques d'Alfred et Plantagenet.</p>

## 9 Stratégie de mise en œuvre

Ce plan directeur est conçu pour orienter le processus décisionnel municipal afin de répondre aux priorités en matière de planification et d'investissement dans les parcs et les loisirs. Les recommandations concernant le développement de nouvelles installations et la reconversion d'installations existantes nécessitent un examen détaillé de la manière dont les changements requis se produiront. Cela implique une conception et une planification plus poussées, mais aussi une évaluation de la faisabilité technique d'une réaffectation. Toutes ces recommandations devront faire l'objet d'un examen et d'une approbation publics.

Le canton devra évaluer et étudier davantage la faisabilité de la mise en œuvre de chacune des recommandations et des mesures par le biais d'une étude formelle (comme cela peut parfois être requis), ainsi que sur une base annuelle dans le cadre de la planification municipale et du processus budgétaire.



No.	Recommandations concernant le niveau de service	Délais		
		1 à 5 ans (court terme)	6 à 10 ans (moyen terme)	11 à 20 ans (long terme)
	<b>Accès aux programmes</b>			
6.	Les programmes offerts dans chaque collectivité seront établis par les prestataires de services concernés. En collaborant avec ses partenaires, le canton vise à s'assurer que des programmes récréatifs communautaires sont offerts dans toutes les collectivités. Lorsque cela n'est pas possible, le canton travaillera avec la collectivité pour améliorer l'accès aux services ailleurs dans le canton.			

No.	Recommandations concernant la prestation de services	Délais		
		1 à 5 ans (court terme)	6 à 10 ans (moyen terme)	11 à 20 ans (long terme)
	<b>Approche à la prestation de services</b>			
10.	Continuer de faciliter l'accès aux gymnases grâce à des partenariats avec le conseil scolaire pour permettre la tenue de programmes dans ses installations conformément à la politique d'utilisation communautaire des installations scolaires.			
11.	Continuer de travailler en étroite collaboration avec le service des Travaux publics pour mettre en œuvre des projets d'aménagement et de réaménagement des parcs et privilégier et entretenir les biens extérieurs dans tout le canton grâce à une meilleure planification mixte de la gestion des biens.			
12.	Mettre en œuvre et mettre à jour le Plan de gestion des biens de 2016, conformément au règlement 588/17 de l'Ontario, en accordant une attente particulière aux installations récréatives et communautaires, aux espaces ouverts, aux parcs, ainsi qu'aux infrastructures fixes. Conformément aux changements apportés au traitement des infrastructures souples en vertu du projet de loi 108, il s'agit d'un élément important pour le maintien des niveaux			

No.	Recommandations concernant la prestation de services	Délais		
		1 à 5 ans (court terme)	6 à 10 ans (moyen terme)	11 à 20 ans (long terme)
	de service grâce à une priorisation efficace du renouvellement et du remplacement des biens.			
	<b>Programmation et participation</b>			
13.	Collaborer avec des groupes et partenaires communautaires pour renforcer les programmes existants et élargir la gamme de programmes traditionnels et non traditionnels offerts grâce à de nouveaux partenariats, en prenant soin d'offrir des programmes pour tous les groupes d'âge, mais plus particulièrement pour les jeunes et les aînés.			
	<b>Politiques et programmes adaptés à l'âge</b>			
14.	Conformément au plan provincial de sécurité et de bien-être communautaires, définir des politiques claires et adaptées à l'âge, axées sur les jeunes et les aînés. Ce plan devrait tenir compte de l'ensemble des besoins des différents groupes de jeunes et d'aînés et mettre l'accent sur les programmes destinés aux aînés et aux jeunes des régions rurales.			
	<b>Événements spéciaux</b>			
16.	Promouvoir l'organisation d'événements culturels (c.-à-d. arts de la scène, beaux-arts, etc.) et sportifs à Alfred et Plantagenet en collaborant avec les organisateurs d'événements locaux pour favoriser l'innovation et l'intégration d'activités culturelles. Il pourrait s'agir notamment d'expositions sur l'art et l'histoire, d'événement d'art dans le parc, des concerts d'été hebdomadaires ou des séries de spectacles, des marchés fermiers, des événements associés à la préservation de l'environnement, des tournois de hockey sur des patinoires extérieures, des projections de films à l'intérieur et à l'extérieur, ainsi que des activités de randonnée pédestre et de cyclisme.			
	<b>Renforcer la prestation des services grâce à des partenariats</b>			

No.	Recommandations concernant la prestation de services	Délais		
		1 à 5 ans (court terme)	6 à 10 ans (moyen terme)	11 à 20 ans (long terme)
17.	<p>Lorsque cela est possible, examiner la possibilité de partenariats avec les entreprises commanditaires et les organismes communautaires afin d'améliorer les niveaux de service et de maximiser l'utilisation des fonds publics ( p. ex, désignation des installations/commandite, exploitation des espaces, prestation des programmes, etc.) Cette politique devrait être appliquée à l'échelle du canton pour tous les types de service.</p> <p>Définir une politique de commandite pour guider les initiatives à cet égard.</p>			
	<b>Accès aux installations grâce à l'établissement de frais</b>			
18.	<p>Entreprendre un examen exhaustif des frais d'utilisation actuels et du barème de tarification en ce qui a trait à la réservation d'installations et de parcs, ainsi qu'à la location d'équipement, et envisager d'établir des taux horaires et des taux préférentiels pour les programmes récréatifs s'adressant aux jeunes.</p> <p>Cet examen devrait comprendre une évaluation détaillée des tarifs en vigueur dans les municipalités avoisinantes et définir les ratios de recouvrement des coûts et les tarifs pertinents pour les futures possibilités de participation à des programmes. Le règlement municipal sur les frais d'utilisation et les tarifs de location devrait être modifié au besoin.</p>			
	<b>Marketing et communications</b>			
19.	<p>Conformément à sa mission de développement communautaire, le canton devrait annoncer et communiquer des renseignements au sujet des programmes offerts, des activités de halte-accueil et d'autres activités organisées par des tiers utilisant les installations du canton. On devrait, du même coup, y communiquer l'horaire des piscines et, peut-être même, une</p>			

No.	Recommandations concernant la prestation de services	Délais		
		1 à 5 ans (court terme)	6 à 10 ans (moyen terme)	11 à 20 ans (long terme)
	liste des espaces qui peuvent être réservés (parcs, salles communautaires et terrains) pour des activités ou des événements.			
	<b>Mesure du rendement</b>			
21.	<p>Définir des mesures de rendement simples, mais pertinentes qui peuvent être utilisées pour évaluer le rendement de département d'une année à l'autre. Par exemple, les mesures peuvent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le nombre et la variété des programmes offerts dans les installations du canton (espaces intérieurs et extérieurs);</li> <li>- le degré de participation soutenue à ces activités par saison;</li> <li>- le maintien effectif des partenariats existants, notamment avec les conseils scolaires, par l'entremise de la politique sur l'utilisation communautaire des installations scolaires;</li> <li>- l'amélioration du degré de satisfaction des résidents grâce à un sondage annuel sur la satisfaction des résidents à l'égard des parcs, loisirs et services culturels.</li> </ul>			
22.	Faire un suivi concernant l'utilisation des biens appartenant au canton ainsi que de ceux appartenant à des organismes partenaires (p. ex., les conseils scolaires locaux). L'accès aux inscriptions aux programmes des groupes d'utilisateurs qui louent des installations du canton devrait être une condition de tous les renseignements sur la location.			
23.	Au fur et à mesure que les programmes offerts augmentent, l'usage de logiciels pertinents au service des Loisirs pour gérer l'interface avec les clients et les clients potentiels sera utile.			

No.	Recommandations concernant les salles et centres communautaires	Délais		
		1 à 5 ans (court terme)	6 à 10 ans (moyen terme)	11 à 20 ans (long terme)
	<b>Centres communautaires – Recommandations générales</b>			
24.	Maintenir les salles et centres communautaires existants en bon état en procédant à une évaluation de l'état des immeubles et à la planification de la gestion des biens.			
	<b>Local Scouts</b>			
25.	Plus précisément, évaluer l'état et la longévité probable de l'édifice qui abrite le local Scouts et des autres infrastructures construites sur ce site du parc.			
	<b>Bâtiment de la bibliothèque de Curran et local Scouts de Plantagenet</b>			
26.	<b>Sous réserve de l'aménagement prévu d'un nouveau centre communautaire polyvalent desservant l'ensemble du canton</b> , le canton devrait évaluer la faisabilité de désaffecter le bâtiment de la bibliothèque de Curran. En ce qui concerne le bâtiment du local Scouts, son envergure et son emplacement dans le parc suggèrent que d'autres utilisations sont possibles, notamment des baux à des groupes d'utilisateurs pour l'organisation d'activités de loisirs ou spécialisées (club de gymnastique, club de boxe, arts martiaux, autres, etc.);			
	<b>Centre communautaire de Plantagenet</b>			
27.	Procéder à une évaluation complète de l'état de l'immeuble; reconnaître l'immeuble à titre de carrefour communautaire essentiel et investir au besoin.  Veiller à ce que la planification des réparations à ce bâtiment construit en 1940 soit révisée annuellement en fonction des exigences du programme de gestions des biens (nous avons remarqué que les frais engagés pour des réparations de l'ordre de 195 000 \$ en 2018 ont été comptabilisés à titre de coûts d'exploitation. La planification détaillée des investissements futurs pour des réparations au cours du cycle de vie évitera de recourir aux comptes d'exploitation.			
	<b>Centre communautaire de Treadwell</b>			

No.	Recommandations concernant les salles et centres communautaires	Délais		
		1 à 5 ans (court terme)	6 à 10 ans (moyen terme)	11 à 20 ans (long terme)
28.	Chercher à assurer un meilleur recouvrement des coûts grâce à une plus utilisation accrue.			
	<b>Centre communautaire de Wendover</b>			
29.	Procéder à l'évaluation de l'état du bâtiment de cet important carrefour communautaire; procéder à l'entretien et investir au besoin. Envisager la possibilité que ce site soit aménagé pour d'autres utilisations communautaires qui pourraient être identifiées, notamment pour des utilisations extérieures.			
	<b>Centre communautaire de Lefavre</b>			
30.	<p>Procéder à l'évaluation de l'état du bâtiment; entretenir et rénover le bâtiment et ses installations extérieures.</p> <p>Procéder à la planification à long terme des installations du site dans le but d'offrir des commodités supplémentaires, notamment des sentiers de randonnée pédestre.</p> <p>Avec l'ajout du site de l'école Saint-Joseph (qui appartient au canton) et compte tenu de son potentiel de développement à des fins récréatives, il faudrait aborder l'avenir de ces sites de manière intégrée. À titre d'exemple, les terrains situés au sud du stationnement du centre communautaire pourraient être réaffectés à des fins d'aménagement résidentiel.</p>			
	<b>Centre récréatif d'Alfred</b>			
32.	L'édifice approche la fin de sa durée de vie utile et doit donc faire l'objet d'une évaluation de son état et des coûts à prévoir durant la période visée par le Plan directeur. Un remplacement pourrait être justifié à long terme ou les services pourraient être offerts dans cette partie du centre communautaire polyvalent			

No.	Recommandations concernant les salles et centres communautaires	Délais		
		1 à 5 ans (court terme)	6 à 10 ans (moyen terme)	11 à 20 ans (long terme)
	associé à ce site (consulter la recommandation 56 connexe pour l'ensemble du site du parc Alfred-Laroque).			
	<b>Croissance des revenus</b>			
33.	Promouvoir davantage les salles communautaires comme endroits viables et abordables pour la tenue d'événements et de programmes.  Cela pourrait se traduire par des revenus supplémentaires grâce à une planification améliorée des usages à ces endroits (p. ex. exercices faible impact, camps spécialisés, activités artistiques et culturelles).			

No.	Recommandations concernant les bibliothèques	Délais		
		1 à 5 ans (court terme)	6 à 10 ans (moyen terme)	11 à 20 ans (long terme)
	<b>Niveau de service</b>			
34.	Le canton devrait progressivement mettre en œuvre une stratégie pour veiller à ce que les installations et activités de la bibliothèque s'harmonisent davantage avec les réalités de petites populations au sein des collectivités desservies. Il faudra regrouper les services à plusieurs endroits.			
	<b>Consolidation à court terme</b>			
35.	Les services de bibliothèque offerts aux succursales de Plantagenet et Curran devraient être consolidés. Le canton devrait chercher à mettre fin à l'utilisation du local Scouts et de la bibliothèque de Curran, et envisager l'avenir de ces biens en fonction d'autres besoins de la collectivité et de viabilité à long terme de ces bâtiments. Si l'on procède à la construction d'un centre communautaire			

No.	Recommandations concernant les bibliothèques	Délais		
		1 à 5 ans (court terme)	6 à 10 ans (moyen terme)	11 à 20 ans (long terme)
	polyvalent, cela pourrait permettre la désaffectation du local Scouts et de la bibliothèque Curran.			
	<b>Options pour répondre aux besoins de la collectivité d'Alfred</b>			
36.	Le canton ne devrait pas relocaliser la succursale d'Alfred de la bibliothèque dans l'édifice du campus du Collège d'Alfred. Bien qu'il soit nécessaire de relocaliser la bibliothèque en raison de la fin du bail, le canton devrait chercher un autre emplacement à Alfred. Cette succursale pourrait possiblement être intégrée au nouveau centre communautaire polyvalent si l'emplacement choisi est à Alfred.			

No.	Recommandations concernant la possibilité d'un nouveau centre communautaire polyvalent	Délais		
		1 à 5 ans (court terme)	6 à 10 ans (moyen terme)	11 à 20 ans (long terme)
	<b>Processus de mise en œuvre</b>			
39.	Procéder à une étude de faisabilité pour définir le meilleur aménagement, l'emplacement le plus approprié et les possibilités d'aménagements connexes d'un potentiel campus. Cela devrait être basé sur les critères essentiels suivants :  1. Optimisation des ressources et occasion d'élaborer un modèle de financement;			

No.	Recommandations concernant la possibilité d'un nouveau centre communautaire polyvalent	Délais		
		1 à 5 ans (court terme)	6 à 10 ans (moyen terme)	11 à 20 ans (long terme)
	<p>2. Stratégie à long terme la plus pertinente pour répondre au plus grand nombre de besoins de la collectivité, comme le démontre le présent plan;</p> <p>3. Potentiel d'efficacité opérationnelle à long terme grâce à la centralisation des services offerts à l'échelle du canton.</p> <p>4. Réserver un emplacement qui permet un contrôle municipal maximal de la planification, du développement et de l'exploitation du bâtiment et qui permet l'expansion in situ éventuelle, au besoin.</p>			
	<b>Stratégie de financement</b>			
40.	Conformément aux résultats de l'analyse, investir dans la stratégie de financement et l'analyse de rentabilisation opérationnelle nécessaires; une partie de l'analyse de rentabilisation devrait comprendre des discussions au sujet des économies et gains d'efficience à long terme qui peuvent découler de la désaffectation de certains bâtiments et faire partie du modèle de financement d'une nouvelle installation. Le canton devrait envisager la conception, l'aménagement et la mise en service d'un nouveau centre communautaire polyvalent d'ici cinq ans.			

No.	Installations récréatives extérieures	Délais		
		1 à 5 ans (court terme)	6 à 10 ans (moyen terme)	11 à 20 ans (long terme)
	<b>Aires de jeux</b>			

No.	Installations récréatives extérieures	Délais		
		1 à 5 ans (court terme)	6 à 10 ans (moyen terme)	11 à 20 ans (long terme)
43.	Évaluer la faisabilité d'ajouter une (1) nouvelle structure de jeu dans le quartier résidentiel Ouest de Wendover pour combler l'écart de service.			
	<b>Patinoires extérieures</b>			
48.	Étudier la possibilité d'installer un toit sur l'une des patinoires pour pouvoir ainsi offrir une meilleure programmation saisonnière locale (1 seule patinoire en raison des coûts.) La meilleure opportunité est à Wendover.			
	<b>Activités pour les jeunes</b>			
51.	Explorer les possibilités par projet, d'installations sportives à plus petite échelle comme des « planchodromes » ou des « pistes de BMX » à Wendover ou à Plantagenet afin d'améliorer la répartition géographique de ces installations dans le canton.			
	<b>Parcs pour chiens</b>			
52.	Le canton devrait évaluer la possibilité d'aménager des parcs pour chiens sans laisse dans les parcs sous-utilisés (p. ex., parcs Plantagenet, Treadwell, Chesser).			
	<b>Quais, marina et rampes de mise à l'eau</b>			
53.	Continuer d'entretenir et d'exploiter les rampes de mise à l'eau et la marina à des fins d'usage communautaire.			
	<b>Parc de Treadwell</b>			
54.	Le canton devrait entretenir le parc pour y permettre l'accès public, y compris l'abri de pique-nique, le terrain de jeu et le filet de basketball; le canton devrait désaffecter le terrain de baseball et tenir compte du potentiel de cet			

No.	Installations récréatives extérieures	Délais		
		1 à 5 ans (court terme)	6 à 10 ans (moyen terme)	11 à 20 ans (long terme)
	emplacement comme endroit à considérer pour l'ajout d'un dôme sportif plus petit si cela est l'option privilégiée à titre de bâtiment polyvalent.			
	<b>Parc de Plantagenet</b>			
55.	Améliorer le terrain de baseball (éclairage), entreprendre une évaluation de l'état des installations aquatiques, développer un plan pour la réaffectation du bâtiment qui abrite le local Scouts et envisager une utilisation intérieure du local Scouts.			
	<b>Parc Larocque d'Alfred</b>			
56.	<p>En tant qu'actif majeur pour le canton, envisagez de développer un plan directeur complet pour l'ensemble du parc. Plus précisément :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- envisager un plan directeur pour les terrains qui englobent la partie et le lien à la zone boisée, afin de développer et d'augmenter les activités de loisirs possibles;</li> <li>- envisager la création d'un lien entre les sentiers et les terrains boisés vers le sud-ouest;</li> <li>- entretenir et investir dans le centre récréatif à court à moyen terme, sous réserve d'une analyse de planification pour un nouvel immeuble polyvalent ou une bibliothèque centrale dans le secteur Plantagenet Alfred;</li> <li>- investir à court terme dans l'amélioration de l'aménagement paysager à proximité du centre récréatif; et</li> <li>- entreprendre une évaluation de l'état des installations aquatiques.</li> </ul>			

No.	Installations récréatives extérieures	Délais		
		1 à 5 ans (court terme)	6 à 10 ans (moyen terme)	11 à 20 ans (long terme)
	<b>Parc de Curran</b>			
57.	<p>Tenir compte des besoins de la collectivité en organisant des consultations sur la possibilité de désaffecter la bibliothèque à cet endroit et de réaménager le bâtiment;</p> <p>Le canton devrait envisager la désaffectation du terrain de baseball existant puisqu'il n'est pas utilisé depuis plusieurs années.</p> <p>Le canton devrait envisager la désaffectation du terrain de tennis existant et préparer un plan conceptuel de réaménagement du parc comme fondement à la mise en œuvre de toute politique future de gestion des immobilisations. Le plan conceptuel peut être lié à la consultation que nous suggérons dans cette recommandation concernant les besoins de la collectivité dans le parc et la désaffectation de la bibliothèque.</p>			
	<b>Site de l'école catholique Saint-Joseph et marina Lefavre</b>			
58.	Le canton devrait entreprendre une planification combinée pour les trois sites adjacents (Saint-Joseph, la marina Lefavre et le parc/centre communautaire Lefavre) au moyen d'un plan directeur de conception intégré pour le développement à long terme de chaque site.			
59.	Le canton devrait continuer d'exploiter la marina pendant que des plans sont définis pour l'investissement dans un parc régional sur le terrain de jeu Saint-Joseph. À long terme, il pourrait être possible de commercialiser davantage la marina parallèlement aux activités saisonnières du site de l'ancienne école Saint-Joseph.			
60.	Entretenir et investir dans le site de Saint-Joseph comme emplacement privilégié du canton pour les célébrations de la fête du Canada et développer			

No.	Installations récréatives extérieures	Délais		
		1 à 5 ans (court terme)	6 à 10 ans (moyen terme)	11 à 20 ans (long terme)
	<p>davantage la capacité d'accueil des événements. Au fil du temps, concevoir un parc qui pourrait comprendre les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Aménagement du <b>secteur riverain du site</b>, en intégrant possiblement les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Promenade ou voie d'accès quatre-saisons et protection des berges/marches menant au rivage;</li> <li>ii. Belvédère et commodités connexes; et</li> <li>iii. Fausse plage au sommet de la rive ou autres caractéristiques riveraines saisonnières.</li> </ul> </li> <li>b. En lien avec l'amélioration du paysage riverain, développer le potentiel de la marina en tant que point d'accès à la rivière, en intégrant davantage la marina au nouveau parc riverain. Cela pourrait inclure : <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Agrandissement du stationnement et de l'accès;</li> <li>ii. Ajout de services commerciaux saisonniers (nourriture, location) dans le parc à proximité de la marina;</li> <li>iii. Configuration favorable aux petits et grands événements à proximité de la marina, en intégrant, notamment des éléments de conception qui permettent de plus petits rassemblements, cours et événements commerciaux;</li> </ul> </li> <li>c. Évaluation des options pour les terrains de l'école. Cela devrait comprendre un examen de l'utilisation optimale de la façade, compte tenu des clauses restrictives qui régissent la vente future de ces terres. Dans le cadre de cette évaluation, tenir compte des répercussions de l'aménagement privé des</li> </ul>			

No.	Installations récréatives extérieures	Délais		
		1 à 5 ans (court terme)	6 à 10 ans (moyen terme)	11 à 20 ans (long terme)
	terrains par rapport à la possibilité de créer un parc public distinct et un corridor avec vue sur la rivière des Outaouais.  Étudier les options de conception du parc pour l'ensemble du site, en vue de la tenue d'événement en considérant notamment la mise en valeur des caractéristiques naturelles du site pour un amphithéâtre saisonnier et des pelouses adjacentes. Songer à la possibilité d'une utilisation passive du site lorsqu'il n'est pas utilisé pour des événements et à la possibilité de permettre des activités de groupe ou sportives. Cela exclut la construction de terrains de jeux en faveur d'un espace ouvert.			
61.	Entretien des terrains actuellement utilisés par le service des Travaux publics jusqu'à ce que la réaffectation des opérations soit activement envisagée. À ce moment, il faudrait songer à céder les terrains.			
62	Consulter le public au sujet des améliorations à apporter au parc communautaire Lefaivre, qui pourraient comprendre l'aménagement de sentier trois saisons dans le parc pour promouvoir la santé et le bien-être communautaires. Dans ce contexte, il faut déterminer si la cession des terrains dans la partie sud du site est justifiée.			

No.	Recommandations concernant les parcs, les sentiers et les espaces ouverts	Délais		
		1 à 5 ans (court terme)	6 à 10 ans (moyen terme)	11 à 20 ans (long terme)
	<b>Classification et approvisionnement des parcs</b>			
66.	Explorer la possibilité d'augmenter l'utilisation du parc de Treadwell comme lieu de rassemblement à Alfred et Plantagenet, notamment en attirant plus d'événements et de spectacles en plein air à l'année. Acheter le terrain pour			

No.	Recommandations concernant les parcs, les sentiers et les espaces ouverts	Délais		
		1 à 5 ans (court terme)	6 à 10 ans (moyen terme)	11 à 20 ans (long terme)
	aménager des installations communautaires adjacentes à la rampe de mise à l'eau.			
<b>Acquisition de terrains pour parcs</b>				
71.	Mettre à jour le plan officiel du canton pour y inclure des politiques qui énoncent clairement les intentions du canton en ce qui a trait à l'atteinte de tous les niveaux de service liés aux parcs comme fondement du processus d'approbation de l'aménagement. Cette mise à jour devrait inclure le système de classification des parcs et peut être effectuée lors du prochain examen exhaustif ou au moyen d'une modification au Plan officiel.			
72.	Explorer la possibilité d'un partenariat avec l'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAIO) pour le développement des anciens terrains récréatifs et de la forêt écologique sur les terrains du campus supérieur en vue d'offrir des possibilités récréatives (p. ex., parc pour chiens, sentiers pédestres, emplacement potentiel d'un centre récréatif polyvalent).			
<b>Terrains et sentiers pédestres</b>				
78.	Établir des partenariats avec des organismes, des groupes ou des entreprises locales (SNC, la Corporation du Sentier récréatif de Prescott-Russell, ARIO' etc.) pour l'entretien les sentiers existants et le développement de futurs sentiers pour offrir un éventail de possibilités en été et en hiver.  Les types d'utilisations permises devraient être évalués au cas par cas. Poursuivre l'expansion des parcs naturels et des réseaux de sentiers existants et entreprendre des activités de restauration pour aménager des corridors qui servent à des fins écologiques, passives et de transport actif et atteindre ainsi l'objectif du Plan officiel visant 30 % de couverture terrestre naturelle.			

No.	Recommandations concernant les parcs, les sentiers et les espaces ouverts	Délais		
		1 à 5 ans (court terme)	6 à 10 ans (moyen terme)	11 à 20 ans (long terme)
79.	Explorer des partenariats et des accords d'exploitation avec SNC, TPRT, Canards illimités et d'autres organismes environnementaux et ornithologiques locaux et régionaux pour la revitalisation et l'expansion de l'infrastructure récréative, y compris la tourbière d'Alfred, la Baie des Atocas, et la tour d'observation des oiseaux dans la lagune d'Alfred. Collaborer avec ces partenaires pour promouvoir davantage ces sites en tant qu'activités récréatives et attractions touristiques.			
80.	Le canton reconnaît la valeur récréative de la tourbière Alfred et appuie les efforts visant à améliorer l'accès de la population à ce système écologique unique. Le canton est en faveur de l'amélioration de l'infrastructure et de la signalisation du sentier, et travaillera en partenariat avec la Conservation de la Nation Sud et Parcs Ontario, au besoin.			

